N° 248. — 42e Année.

B. MERCREDI

4 SEPTEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

Edition du matin

On s'abonne :
BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

INSERTIONS
ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne.
RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne
FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne.
payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.
3 septembre, à midi.
1er jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	754mm51
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	19°2
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	22°8
Id. *maximum* depuis hier midi.	22°8
Id. *minimum* depuis hier midi.	16°0
EAU tombée	0mm00
VENT	OSO
SOLEIL, lever	5 h. 17 m.
Id. coucher	6 h. 43 m.
LUNE, lever matin.	4 h. 09 m.
Id. coucher soir.	7 h. 02 m.

BRUXELLES, 3 septembre.

REVUE POLITIQUE.

Un nouveau démenti au *Daily News*, à propos de la prétendue circulaire du comte Andrassy dont il a publié une analyse, nous arrive d'Italie. L'*Opinione* affirme qu'aucune communication diplomatique n'a été faite par aucun des cabinets de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne, au sujet de l'entrevue des trois empereurs. « Il n'y a eu, dit la feuille romaine, que des explications verbales et officieuses. » Ces explications, apparemment, n'ont pu être données que d'après des instructions émanées des chancelleries intéressées, et il devient ainsi de plus en plus vraisemblable que le document présenté au public, par le journal anglais, comme étant une circulaire du principal ministre austro-hongrois, est tout simplement, ainsi que nous l'avions supposé, le résumé des indications transmises aux représentants de l'empire à l'étranger pour les guider dans leurs conversations officielles ou officieuses.

L'entrevue sur laquelle se concentre en ce moment toute l'attention du monde politique a donné l'occasion à quelques organes de la monarchie légitimiste, en France, de remettre en scène M. le comte de Chambord qui, depuis assez longtemps, ne faisait plus parler de lui. Ils se sont complu à annoncer que le prétendant en question avait été invité à se rendre à Berlin ou à s'y faire représenter, mais qu'il avait répondu par un refus catégorique. L'*Union* déclare que c'est là une pure invention, sans fondement aucun. S'il s'était agi de reconstituer la Sainte-Alliance, la place de M. le comte de Chambord eût été toute marquée à côté des trois souverains du Nord. Mais il est acquis maintenant que rien de semblable à la pensée d'une ligue contre la France et contre la « Révolution » n'entre dans les desseins des puissances dont les chefs vont se rencontrer dans la capitale de l'Allemagne. On ne s'expliquerait donc pas à quel titre l'héritier de Louis XVIII et de Charles X figurerait aux prochaines conférences.

On comprendrait d'autant moins cette intrusion que, au moment même où le gouvernement de l'Allemagne est en lutte ouverte avec le clergé catholique, — au moment où M. de Bismarck vient de dissoudre les maisons de jésuites et les congrégations, — les partisans de M. le comte de Chambord n'ont, en France, d'autre souci que de galvaniser la puissance évanouie des couvents et des congrégations.

Dans cette œuvre de restauration rétrograde, les féaux champions du trône et de l'autel ne rencontrent que trop de concours de la part des fonctionnaires placés à la tête de l'administration des départements par le gouvernement de la république. On sait que le précédent préfet de Lyon, M. Pascal, appelé maintenant au conseil d'Etat, a cassé une décision du conseil municipal de la seconde ville de France, aux termes de laquelle désormais l'enseignement primaire donné aux frais de la caisse munipale devait être exclusivement laïque. L'arrêté de M. Pascal, ordonnant la remise aux petits-frères d'un certain nombre d'écoles municipales, vient d'être mis à exécution. Il y a eu, à cette occasion, des protestations très-vives de la part de la population lyonnaise. Des rassemblements se sont formés, mais ils se sont dissipés sans résistance devant l'intervention de la troupe. Le sang n'a donc pas coulé, et il faut s'en féliciter. Mais, s'il en avait été autrement pourtant, à qui en aurait-il fallu imputer la responsabilité, si ce n'est à ceux qui ont supprimé, au profit des congrégations, la liberté municipale en matière d'enseignement?

La très-grande majorité des conseils généraux a envoyé au président de la république des adresses de félicitations dont la signification toute républicaine ne peut être l'objet du moindre doute. Les partis monarchistes en éprouvent un dépit très-naturel que leurs organes dans la presse ne manquent pas de manifester. Ainsi, la *Gazette de France* se demande pourquoi les conseillers généraux qui envoient au président de la république des adresses en faveur de la république, de l'amnistie et de la dissolution de l'Assemblée n'enverraient pas de même une adresse aux colonies de Londres, de Genève et de Calédonie avec cette dédicace : « Honneur au courage malheureux ! »

Voilà de quelle façon messieurs de la droite traitent l'homme d'État illustre que M. Saint-Marc Girardin revendiquait l'autre jour comme leur chef nécessaire et qu'il se vantait, on sait comment, d'avoir reconquis. Ce rapprochement injurieux entre M. Thiers et la Commune montre, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, à quel point M. Thiers jugeait bien la coalition monarchiste lorsqu'il lui lançait, du haut de la tribune de Versailles, en pleine guerre contre la Commune, cette apostrophe écrasante : « Attendez huit jours encore, et la situation sera à la hauteur de votre capacité et de votre courage ! »

Le courage leur est venu, en effet, et ils donnent largement la mesure de leur capacité.

Avant de partir pour Dresde et Berlin, l'empereur d'Autriche doit ouvrir en personne, le 4 septembre, la session de la Diète de Hongrie

Le discours du trône, arrêté en conseil des ministres et approuvé par l'Empereur, a été communiqué par le ministre président, comte Lonyay, au chef de la majorité magyare, M. Deak, qui a promis son appui au ministère. Cette promesse est d'autant plus importante qu'elle met fin aux rumeurs, répandues à Pesth, sur un désaccord profond qui existerait entre M. Deak et le ministère hongrois et qui aurait pour résultat un remaniement complet du ministère. D'après ce qu'on nous écrit de Pesth, ce désaccord n'existe pas, et la révolution ministérielle dont les journaux de Pesth se préoccupaient ces jours derniers se bornera à une simple mutation. M. Pauler, jurisconsulte éminent, se trouvait mal à l'aise au ministère des cultes et de l'instruction publique. D'un caractère peu énergique, il n'était pas l'homme qu'il fallait pour tenir tête au parti ultramontain, qui aspire, en Hongrie aussi, à jouer un rôle politique prépondérant. M. Pauler prendra le ministère de la justice, où il sera parfaitement à sa place, et le département des cultes sera donné à un homme politique qu'on ne désigne pas encore, mais qui devra offrir à la majorité libérale toutes les garanties de fermeté qu'exige la mission difficile qui l'attend.

Les changements politiques qui se préparent en Bavière ont produit, comme on le pense bien, une profonde sensation en Allemagne. Les journaux officieux de Berlin en parlent avec une grande réserve, mais non sans faire comprendre que l'empire n'assistera pas, en spectateur impassible, à un revirement de principes et de tendances, qui remettrait en question, jusqu'à un certain point, les conséquences des grands événements qui ont transformé l'Allemagne. « S'il convient à la Bavière, dit un de ces organes ministériels, de se placer sur le terrain du stricte droit, nous n'avons rien à y redire; mais l'empire aussi, qu'on le sache bien, saura s'armer de ses droits et veiller au salut commun. »

En somme, l'Allemagne libérale n'a pas grand'peur de ces velléités de réaction, qui se déguisent sous le masque du particularisme; mais en Autriche, la presse libérale s'en montre très-effarouchée, et croit déjà voir surgir un *Sonderbund* allemand, l'allié fatal des réactionnaires autrichiens. « Nous nous en ressentions déjà trop en 1870, dit la *Presse*, lorsque les élections donnèrent à la Bavière une Chambre dite patriotique. Qu'adviendrait-il maintenant si à Vienne on s'avisait de faire le jeu des séparatistes et des ultramontains bavarois et si on allait mettre aux mains des jésuites et des déclarants la torche pour réduire en cendres la constitution et l'unité de la monarchie. »

Le prince Milan ouvrira vers la fin du mois de septembre la session de la Skuptchina, et c'est à cette occasion qu'il prêtera, en présence de l'assemblée nationale, le serment à la Constitution qui consacrera définitivement son avénement au trône de la Serbie. D'après le rapport présenté par l'ancienne régence, lors de l'inauguration du prince Milan, le nouveau ministère, — lequel, comme on sait, se compose des mêmes hommes qui ont dirigé, depuis trois ans, avec autant de sagesse que de succès, les destinées de la Principauté, — présentera une série de projets d'une haute importance, destinés à compléter l'œuvre de l'organisation politique et économique du pays.

RAPPORTS DES CHAMBRES DE COMMERCE

LIÉGE.

Nous nous arrêterons aux premières lignes du rapport de la Chambre de commerce de Liége, qui caractérisent ce qu'a été pour l'industrie et le commerce de son ressort l'année 1871.

« Cette année, dit-il, a été marquée par une forte reprise des affaires, et elle a ouvert une ère de prospérité. De nouvelles relations se sont nouées, amenées par les événements, et elles ont survécu aux causes qui les avaient formées. »

Cela dit tout, l'œuvre est commencée et il ne s'agit plus que de la poursuivre. C'est ici que la satisfaction de la chambre de commerce de Liége cesse d'être entière. Ce ne sont pas les débouchés qui nous manquent, dit-elle, mais les moyens d'arriver promptement aux marchés qui nous sont acquis nous font défaut. Et, ce disant, elle fait allusion à l'insuffisance de matériel de transport sur les chemins de fer.

Déjà, la chambre de commerce d'Anvers a fait entendre des plaintes à ce sujet. Celles de la chambre de commerce de Liége sont plus vives et plus amères. Elle fait sienne une opinion formulée par un membre de la Chambre des Représentants, en pleine session législative, que « le service d'un chemin de fer doit être organisé de manière à pouvoir satisfaire en toutes saisons à toutes les demandes de transport, et, sauf les cas de force majeure, aucune expédition ne doit rester en souffrance.

» Pour que ce service soit réglé de manière à satisfaire en tout temps à tous les besoins, il faut une longue et incessante prévoyance de l'avenir. Le trafic de toutes les lignes suit une progression constante, il importe donc que l'on se prépare opportunément à satisfaire à l'accroissement normal des demandes.

» Dans toutes les branches de la production, l'industriel, poussé par la concurrence, est bien obligé de prévoir les besoins futurs et de se mettre à même d'y satisfaire. Si l'exploitation d'un chemin de fer est un monopole, il ne faut pas permettre que ceux qui le possèdent en profitent pour ne pas remplir complétement leurs obligations. »

Ce langage est net, et dit sans ambages ce que l'on attend du gouvernement. Du reste, la chambre de commerce de Liége prend la peine de préciser. Ce qu'elle voudrait, c'est que le monopole des transports par chemins de fer appartînt à l'Etat. Plus de sociétés particulières, une administration unique, bien homogène, qui pourrait naturellement, dans ces conditions-là, faire plus complétement droit à des réclamations fondées.

Ce point est celui sur lequel elle insiste le plus particulièrement dans son rapport, et elle paraît convaincue que là, surtout, est le remède au mal dont on se plaint si généralement dans le pays.

Par le rachat des lignes concédées, par la concentration de l'exploitation des chemins de fer entre les mains de l'Etat, elle entrevoit les plus heureuses modifications : tarif unique, réduction du prix de transport, matériel suffisant!

Tout cela est possible. Mais ce qui est certain, c'est que le gouvernement aura besoin d'être énergiquement poussé pour nous donner la réalité de ce beau rêve.

Le gouvernement français a dénoncé le traité de commerce du 1er mai 1861; ce traité cessera donc d'être en vigueur le 28 mars 1873. Le rapport consacre quelques lignes à ce fait, et ce sont des lignes de regret.

Il passe de cette question générale à une question d'un intérêt tout personnel pour le commerce et l'industrie de Liége et de ses environs. C'est pour préconiser une idée qui ne manque pas de portée : il s'agirait d'agrandir la section du canal de la Campine, de manière à permettre aux navires de mer de pousser jusqu'à Liége. Il y aurait des difficultés à vaincre, mais rien ne dit qu'elles soient insurmontables.

La classe ouvrière a profité dans une large mesure de la prospérité exceptionnelle que nous signalons au commencement de cet article, et elle a vu ses salaires s'élever assez rapidement. Est-ce à dire qu'il ne reste pas beaucoup à faire pour le travailleur? La chambre de commerce ne le croit pas. Elle comprend, au contraire, que la société a charge d'âmes, et qu'il est de son devoir d'avoir de la prévoyance pour ceux de ses membres qui n'en ont pas assez. Tel est le cas de l'ouvrier liégeois. S'il végète encore malgré l'augmentation de son salaire, c'est qu'il lui reste beaucoup à apprendre pour tirer un bon parti de l'amélioration de sa position. On s'efforce à l'instruire, à lui donner de plus justes notions de ses propres intérêts : mais ce n'est qu'une éducation qui commence.

La question ouvrière amène la chambre de commerce à toucher à celle du travail des femmes et des enfants dans les mines et dans les manufactures. Elle l'a traitée mainte fois déjà, et, aujourd'hui, elle persiste dans les conclusions auxquelles elle s'était arrêtée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas lieu, dans son ressort, de demander l'application de mesures restrictives de la liberté du travail. Du reste, depuis plusieurs années, les grandes sociétés charbonnières du pays de Liége ont pris la résolution de ne plus admettre de femmes dans les travaux souterrains, sans cependant donner à cette mesure un effet rétroactif qui aurait privé les femmes employées du travail auquel elles se livraient avant son adoption.

Dans un prochain article, nous donnerons des détails sur les phases qu'ont traversées durant l'année 1871 les principales industries.

Nous avons reçu de notre correspondant d'Anvers une lettre nous analysant le discours prononcé par le nouveau bourgmestre de cette ville, hier, à la séance d'installation du conseil communal. Comme nous avons reproduit en entier ce discours, nous n'avons plus à extraire de la lettre de notre correspondant que quelques détails caractérisant l'entrée à l'hôtel de ville de notre métropole commerciale de la nouvelle administration.

D'un côté, les applaudissements prolongés d'une foule énorme de citoyens venus pour assister à la séance, que leur nombre même en a exclus, et qui en ont été réduits à se grouper dans les couloirs, dans le vestibule et dans l'escalier. De l'autre, une espèce de protestation de la commission des servitudes militaires en faveur de l'administration tombée. Cette protestation s'est produite sous les espèces d'une grande affiche, où l'on félicite les conseillers meetinguistes des services qu'ils ont rendus à Anvers, et où l'on annonce que le parti Jacobs, Delaet et Ce concentrera désormais la lutte au conseil provincial et aux Chambres législatives.

L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS

A BERLIN.

L'Empereur de Russie n'arrivera à Berlin que le 5; l'Empereur d'Autriche n'y sera que le 6. Il n'y a donc pas encore d'entrevue. Berlin, comme, du reste, toute l'Europe, — est dans l'attente, et la physionomie de la capitale allemande, pendant ces jours de recueillement et de préparation, est intéressante à connaître.

L'un des correspondants spéciaux chargés de nous donner le compte-rendu des solennités attendues, nous adresse la lettre suivante, en manière de préface au récit complet que nous nous sommes mis en mesure de donner à nos lecteurs de tous les incidents se rattachant à la rencontre des trois souverains :

Berlin, 2 septembre.

Quelques lignes seulement en hâte et presqu'au débotté.

Rien encore.

On se prépare et l'on attend. Berlin a sa physionomie d'été : beau ciel, verdure un peu roussie; du soleil dans les rues le jour, de la foule aux promenades le soir. Beaucoup d'absents; aucun des représentants des grandes puissances n'est encore arrivé à l'heure où je vous écris, on les attend presque tous pour demain. Les souverains les suivront de près : l'Empereur de Russie doit arriver le 5, l'Empereur d'Autriche le 6.

Presque tous les appartements disponibles ont été retenus dès à présent pour leurs suites qui doivent être nombreuses, celle de l'empereur Alexandre surtout.

Le prince de Bismarck, auquel certains journaux avaient un instant attribué l'intention étrange de se tenir à l'écart durant l'entrevue qui se prépare, est attendu de Varzin dans la matinée d'après-demain. Il retournera se reposer quelque temps encore dans ses terres après le départ des Empereurs. Il est peu probable qu'il puisse assister, comme on l'avait annoncé, aux fêtes qui doivent se célébrer à Marienburg vers le mi lieu de ce mois.

Telles sont, en résumé, les informations sommaires qu'on peut donner jusqu'à présent. Rien n'est encore fixé. Le programme des fêtes lui-même n'est pas arrêté d'une façon définitive. Il y aura, comme de juste, réceptions officielles, spectacle gala, revue et grandes manœuvres militaires. C'est même sur cette dernière partie du programme que je veux appeler dès à présent votre attention. On lui donnera une importance spéciale, ce qui ne laisse pas que de venir à l'appui d'un mot qui me paraît résumer assez bien, jusqu'à nouvel ordre, la situation présente et les résultats qu'on peut attendre de cette entrevue tant commentée : « Ce n'est point une conférence politique, encore moins un congrès : c'est une démonstration. »

Ce qui n'empêche point les on-dit et les racontars d'aller déjà leur train : chaque jour on voit naître de nouveaux greffes sur ceux de la veille, et nous ne sommes qu'au début de l'affaire. Voici, parmi ce que j'appellerais volontiers les cancans politiques du jour, le seul qui m'ait paru valoir la peine d'être conservé : il serait question d'une note collective qui, rédigée en commun pendant l'entrevue des souverains à Berlin, serait communiquée aux cabinets étrangers à l'issue de ces conférences.

Cela vous paraît-il digne d'une confiance absolue? Non, n'est-ce pas? Mais nous en verrons et en entendrons bien d'autres. Se méfier! G. B.

CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

des travailleurs.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

La Haye, 2 septembre.

L'Association internationale des travailleurs est réunie ici en congrès. Depuis le congrès de Bâle de 1869, cette Association n'avait plus tenu d'assemblée publique. En 1870, au plus fort de la guerre entre la France et l'Allemagne, il ne pouvait pas en être question. De même l'année suivante, les deux mois de la Commune parisienne ayant donné à l'Internationale une besogne d'un caractère tout particulier, et lui ayant laissé un fardeau d'inquiétudes qui ne lui permettait pas de songer à se mettre en frais d'éloquence. L'année 1872 a paru plus favorable, mais l'Association s'est trouvée d'abord un peu embarrassée. Elle ne savait où siéger. En France? Impossible. En Allemagne? Dangereux. Les « circonstances politiques » dans lesquelles se trouvent ces deux pays empêchaient l'Association d'y élire même temporairement domicile. Un de ses organes nous a appris qu'elle le regrettait infiniment. La Belgique a déjà eu son congrès ouvrier. La Suisse en a eu deux. Le conseil général a choisi la Hollande. Un instant on a cru que ce choix ne serait point approuvé par le gouvernement des Pays-Bas; on a parlé d'une pression étrangère; on a raconté que des démarches avaient été faites par le ministre de France, conformément aux instructions de M. de Rémusat, afin d'obtenir du gouvernement néerlandais l'interdiction de la réunion. N'est-on pas allé jusqu'à prétendre que le cabinet de Bruxelles avait donné à son ministre plénipotentiaire des instructions analogues, comme s'il était vraisemblable que le gouvernement belge qui, aux termes de la Constitution, ne peut pas interdire une réunion en Belgique, allât essayer d'entraver à l'étranger l'exercice d'un droit qu'il est tenu de respecter à l'intérieur de ses propres frontières? S'il y a eu pression du dehors, le gouvernement hollandais a eu le mérite d'y résister, car le congrès est réuni à la Haye. S'il n'a eu à triompher d'aucune résistance, il n'en a pas moins le mérite de n'avoir pas porté atteinte à la liberté d'association. Il faut aussi féliciter la presse libérale hollandaise qui n'a pas cessé de recommander au gouvernement le respect de cette liberté, comprenant à merveille que la liberté n'est rien si elle n'est pas reconnue à tout le monde, et ne voulant pas donner dans ce sophisme, trop à la mode aujourd'hui, qui accorde la liberté à tous, excepté aux adversaires de la liberté.

Malgré tout, ce n'est pas sans quelque hésitation que je me suis décidé à traverser le Moerdijck pour vous tenir au courant des délibérations de ce congrès. Samedi soir encore à Bruxelles, on assurait qu'en dépit de la neutralité du gouvernement, le congrès n'aurait pas lieu, faute de local, les grandes salles étant rares à la Haye, et tous les propriétaires étant d'accord pour refuser leurs immeubles aux délégués de l'Internationale. La plupart des journaux hollandais donnaient en effet cette nouvelle dont la primeur appartient à la *Gazette d'Arnhem*; mais à peine m'étais-je mis en route, que j'en constatais l'inexactitude. A Roosendael, j'aperçois deux ou trois délégués parisiens qui, certes, n'auraient pas entrepris pareil voyage s'ils n'avaient été sûrs d'arriver à bon port. Je ne connais pas ces délégués; comment se fait-il que je les reconnaisse? Ils n'ont pourtant pas l'air sauvage; jeunes gens, physionomies assez fines, humeur assez gaie; au moment de mettre le pied sur le pont du bateau à vapeur qui fait le trajet de Moerdijck à Rotterdam, ils éclatent de rire au nez d'une indigène de la Hollande méridionale; ils n'avaient jamais vu la coiffure originale des paysannes de cette province, et les tire-bouchons dorés de cette brave femme leur paraissaient splendides, épatants. Aujourd'hui j'ai retrouvé mes rieurs devant le local du congrès. Car la nouvelle de la *Gazette d'Arnhem* était positivement un canard. La *Concertzaal* de la longue rue des Lombards a été bel et bien louée à l'Internationale, et il n'a pas été un seul instant question de la lui retirer.

Seulement, pour aujourd'hui votre correspondant n'en est pas beaucoup plus avancé. Le congrès délibère mais en catimini. Hier soir les délégués se sont réunis toutes portes ouvertes, mais cette première séance qui s'est passée en conversations intimes, avec accompagnement de chopes vidées, et de poignées de mains échangées entre frères et amis qui ne s'étaient pas revus depuis longtemps, n'avait d'autre but que de fixer l'heure de la séance du lendemain. Ce matin, à neuf heures, la session s'est ouverte; mais le public n'a pas été admis à cette première séance, et la presse en a été soigneusement exclue. C'était, selon l'expression des initiés, une séance administrative, consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués. Il paraît qu'elle est laborieuse et chaude, cette vérification des pouvoirs car la séance a duré cinq longues heures; du dehors on entendait à chaque instant tinter vigoureusement la sonnette présidentielle; et la vérification n'est pas finie. La « séance administrative » sera reprise ce soir à sept heures, toujours en comité secret. C'est demain seulement que le public et la presse seront tolérés, et encore n'est-ce pas tout à fait sûr. Deux agents de police montent la garde au seuil de la salle et en interdisent l'accès aux profanes. L'un d'eux m'a ajourné à mercredi. Singulier congrès. Espérons que, selon son habitude de tous les temps et de tous les pays, la police est mal informée.

La ville de La Haye, égayée par un soleil italien, est absolument calme; elle ne semble pas se douter de la gravité de la situation; ou bien si elle s'en doute, elle prend les choses du bon côté. Tout à l'heure, en me dirigeant vers la rue des Lombards, je croise un cortége de jeunes filles de tous les âges et de toutes les tailles, un pensionnat évidemment; une fillette d'une dizaine d'années, flairant un étranger, se tourne de mon côté, et me dit en riant : « Nous sommes les Internationales. » Voilà une gamine qui promet.

Devant le local du congrès quelques groupes de curieux très-paisibles, hommes, femmes, enfants, ceux-ci plus bruyants que leurs aînés, mais assez disposés à l'ironie à l'égard des membres de l'assemblée. Certaines têtes de délégués tranchent sur le fond de la population et se laissent deviner au premier coup d'œil. Je viens de rencontrer quelques figures connues : Longuet, ex-rédacteur en chef du *Journal officiel de la Commune;* Cournet, Vaillant, membres de la Commune; parmi les délégués belges, M. Roch Splingard, et un Anversois dont le nom m'échappe, mais que je me rappelle avoir vu au congrès de Bruxelles, où il lisait un mémoire, ou plutôt un sermon, empreint d'une religiosité mystique, digne de l'Internationale noire. Karl Marx est ici naturellement, avec tous les membres du conseil général de Londres, qui aura, paraît-il, de rudes assauts à soutenir. Plusieurs sections de l'Internationale, très-montées contre lui, veulent le renverser. D'après les uns, il est très-menacé. D'après les autres, il conservera la majorité. La lutte doit avoir commencé dans la « séance administrative » de ce matin, ainsi appelée sans doute, parce que les dissidents ont juré d'administrer le conseil général; mais on n'en connaît pas encore le résultat.

(*Par voie télégraphique.*)

La Haye, mardi, 6 h. 35 soir.

Le congrès compte 71 délégués.

Les pouvoirs des Genevois et des Espagnols sont contestés.

La vérification des pouvoirs se terminera ce soir, dans une séance fixée pour huit heures.

Demain probablement, aura lieu la première séance publique.

INAUGURATION

DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE

MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE.

Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche que voici :

« Middelbourg, mardi, 3 septembre, 4 heures du soir.

» Une réception magnifique a été faite aux Belges et au Geuzenbond d'Anvers.

» Tout Middelbourg est pavoisé aux couleurs hollandaises et belges.

» La cérémonie au cimetière de Westdonburg a été extrêmement touchante.

» Le village était décoré et pavoisé à profusion.

» Au moment où le monument a été découvert, des acclamations chaleureuses et prolongées ont éclaté.

» Un corps de musique a joué successivement l'air national hollandais et l'air national belge.

» Une cantate, où se fondaient les deux airs nationaux, a été chantée par les enfants de l'école du village.

» La fraternisation entre Belges et Hollandais est on ne peut plus parfaite et expressive. »

Actes officiels. Extraits du *Moniteur*.)

— ADMINISTRATIONS COMMUNALES. — Par arrêtés royaux du 2 septembre ont été nommés :

A Dinant : bourgmestre, M. H. Pierlot; échevins, MM. L. Watrisse et H. Bodart.

A Schaerbeek : bourgmestre, M. Dailly; échevins, MM. C. Feigneaux, Laude, Petitjean et Wilmart.

Aujourd'hui à midi a eu lieu, dans la chapelle du château de Laeken, le baptême solennel de la princesse Clémentine, fille de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, née à Laeken le 30 juillet dernier.

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANCE BELGE
Du mercredi 4 septembre.

CHRONIQUE DRAMATIQUE.

THÉATRE ROYAL DU PARC. — *Les deux Noces de Boisjoli;* comédie en trois actes, de M. Duru. — *L'Homme n'est pas parfait.* — Les artistes du Palais-Royal. — THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT. — *La Comtesse de Sommerive,* drame en quatre actes, de M. Théodore Barrière, et de Mme de Prébois. — *Les Cloches du soir*, comédie en un acte, de MM. Clerc. — THÉATRE DES FANTAISIES-PARISIENNES. — *Les cent Vierges.*

La troupe des Bouffes-Parisiens a quitté le théâtre des Galeries Saint-Hubert, et la troupe du Palais-Royal s'installe au théâtre du Parc. C'est toujours le système des compensations dont le public profite éternellement. Après les audaces inquiétantes et les gaillardises soulignées de *la Timbale d'argent*, nous avons la fantaisie et la gaieté massives des *Deux Noces de Boisjoli*. Inutile de comparer ou d'opposer ces œuvres qu'on ne juge pas. L'une a plus de sous-entendus, et l'autre a plus d'abandon. La manière, au demeurant, est la même. C'est cette manière naïve, qui dédaigne ces vieux moyens : l'observation, la vérité, le style, et qui s'en tient à ces effets certains : les suprises faciles et la farce banale.

Les *Deux Noces de Boisjoli* recommencent cette odyssée matrimoniale que nous avons suivie plus d'une fois. Le mariage étant un acte grave et une convention solennelle, vous pensez si les bons plaisants et les rieurs de profession se sont évertués à nous montrer le mariage entouré de complications grotesques et arrêté par des obstacles bouffons. C'est une imagination qui prête à d'amusants contrastes. Que voulez-vous? Le comique contemporain n'a plus guère qu'une seule note, la disproportion entre la forme et le fond, l'application à représenter plaisamment des actions sérieuses, à faire parler pompeusement des personnages vulgaires. La recette est bonne, puisqu'elle est employée sans cesse. Et le public ne semble pas se lasser de cette parodie constante et de cette gaieté machinale.

Les *Deux Noces de Boisjoli* ne se bornent pas — et leur titre l'indique — à la course au clocher d'un seul groupe d'époux. Telle est l'invention principale et l'originalité de l'auteur, M. Duru. Boisjoli a deux noces, deux fiancées et deux noms. Une première fiancée, en qualité de Boisjoli, une seconde fiancée, en qualité de Camelot. Et voilà le sujet de la pièce. Vous dire comment Bois-Joli a été réduit à se transformer en Camelot, comment il s'agite et il se dérobe entre ses deux beaux-pères et ses deux femmes, comment le véritable Camelot arrive à la fin pour dénouer cette situation tragique, cela serait trop long. Ces choses-là ne s'analysent pas. On s'en amuse, et on les oublie.

Ne demandez pas aux *Deux Noces de Boisjoli* de l'observation et de la finesse. M. Duru n'est point curieux de ces mièvreries. Il va tout droit au gros rire et à la charge naïve. Il ne cherche pas les traits malins ni les vives peintures. Cela lui suffit de charbonner d'une main leste quelques attitudes plaisantes, et quelques caricatures franches. Il n'a point de personnages et point d'idées. Mais il a des scènes burlesques, bien conduites, et des procédés connus, qu'il varie agréablement. Nous ne méprisons pas ce gros sel, quand il est jeté à pleines mains. *Les Deux Noces de Boisjoli* ont de l'abondance et de la facilité dans leur gaieté vulgaire.

La troupe du Palais-Royal lance avec entrain cette ronde matrimoniale. Boisjoli, c'est Priston, un bon comique qui n'a pas de grimaces, et pas d'extravagance. Ce qu'il faut signaler et louer. — Luguet, en beau-père terrible, lui donne énergiquement la réplique. — Mlle Alphonsine, avec sa fantaisie originale et sa manière très-personnelle, donne du relief à une caricature à peine indiquée. — Mme Priston a de la bonne grâce et de la bonne humeur. Et le tout est bien enlevé, avec ensemble et avec verve.

Les *Deux Noces de Boisjoli* sont accompagnées d'une esquisse populaire, habilement faite, *l'Homme n'est pas parfait*. Une sorte d'émotion rude s'y mêle à une plaisanterie robuste. On avait vu cela autrefois au théâtre du Parc. Mais il faut y voir Mlle Alphonsine. Elle y apporte une sûreté d'exécution et une variété d'effets très-remarquables.

Voilà, pour le théâtre du Parc, une entrée de jeu brillante. Mais les vrais gens de la maison auront à paraître à leur tour. Nous souhaitons qu'ils paraissent dans un jour favorable, et que l'impulsion si vivement donnée par les artistes parisiens ne soit pas trop ralentie par les artistes bruxellois.

— *La Timbale d'argent* a été enfin enlevée du théâtre des Galeries-Saint-Hubert. Ce n'est pas le public qui s'est lassé de cette grivoiserie soutenue. La dernière semaine de *la Timbale* a été la période la plus florissante de son existence. Nous n'avons garde d'approuver ce succès-là, et nous ne voulons pas nous exposer de nouveau à de pieux anathèmes. Mais les faits ont leur brutalité, et il nous faut bien constater que les audaces de *la Timbale* ont été de fâcheuses et d'évidentes invitations.

On dirait que le théâtre des Galeries Saint-Hubert veut faire pénitence de cette pièce facile et de cette jovialité scabreuse. Car il nous donne tout d'abord une œuvre attristante et un sujet sinistre. Cela s'appelle : *la Comtesse de Sommerive*, de M. Théodore Barrière et de Mme de Prébois. Quatre actes un peu confus, d'un arrangement banal, et d'un dénoûment lamentable.

La comtesse de Sommerive a quitté le domicile conjugal, abandonnant sa fille légitime Lucienne, pour élever dans l'ombre la fille naturelle qui va naître. Mme de Sommerive, qui s'est transformée en Mme Valory, ne connaît pas son enfant, l'enfant de son mari; elle a vécu triste et délaissée avec Alice, la fille de son amour, la cause de sa fuite. Les hasards, si nécessaires aux mélodrames et si fréquents dans la réalité, amènent Mme Valory et Alice au château de Cédrane où vit Lucienne de Sommerive.

Voilà les personnages en présence, et l'action engagée. Ajoutez que le fiancé de Lucienne, M. de Kerdren, est touché du charme d'Alice, qu'il l'aime et qu'il s'en fait aimer. Cela fait bien des complications tragiques. La mère ressaisie par la grâce de l'enfant qu'elle a abandonnée et qu'elle a pleurée, les deux sœurs qui ne se connaissent que par les rivalités douloureuses qui les séparent, le mari outragé qui retrouve l'épouse d'autrefois, et qui voit le bonheur de son enfant à lui détruit par la fille illégitime, par celle qui lui rappelle son malheur et ses souffrances. Toutes ces situations sont émouvantes et fortes. Elles n'apprennent rien sur le cœur humain. Elles ne révèlent ni un personnage, ni une originalité ou un détail de complexion morale. Elles ne mettent aux prises que des sentiments connus et des difficultés prévues. Mais ce sont là des événements qui intéressent toujours. Il ne s'agit que de les présenter habilement et de leur donner toute leur réalité.

Nous n'affirmerons pas que *la Comtesse de Sommerive* ait pleinement ces mérites de netteté et de vérité. La pièce est indécise, et ses scènes principales sont plutôt indiquées que traitées. Et puis, M. Barrière a introduit là sa religiosité factice et sa sentimentalité fausse qui ôtent au drame sa vie propre et son accent sincère. Il y a des images de piété et de la poésie de romance qui sont enchâssées dans l'œuvre avec une prétention maladroite.

M. Barrière, qui a des côtés nerveux et même de véritables âpretés dans son talent, est coutumier de ces poncifs maniérés et de cette émotion voulue. Il est pour la famille et pour la religion; mais il l'est sans le mot simple, sans fermeté et sans justesse. C'est un thème qu'il varie, avec des notes larmoyantes et des airs de flûte qui détonnent. N'est-ce pas dans *les Filles de marbre* qu'il nous parle de l'*Angelus* avec des larmes de rhétorique? Ici, nous avons la phrase solennelle sur le doigt de Dieu : « Pensiez-vous donc, dit le comte de Sommerive à sa femme, qu'on vous eût oubliée là-haut? » C'est puéril, et c'est faux. M. de Sommerive, n'est pas capable, espérons-le, de mêler Dieu à ses malheurs domestiques et aux revanches qu'il compte prendre. Ce ne sont pas des critiques de détail que nous faisons. C'est tout un système d'habileté banale et d'effet de convention que nous dénonçons. Comment voulez-vous qu'un drame soit vivant, quand les personnages n'ont que des formules connues ou des vibrations étudiées?

Nous n'avons pas dit le dénoûment de *la Comtesse de Sommerive*. Il est absolument funèbre. Alice, qui voit sa destinée perdue, qui ne peut ni renoncer à son amour ni voler le bonheur de sa sœur Lucienne, qui a entendu condamner et outrager sa mère qu'elle chérit toujours, Alice se noie, et on la ramène au milieu de ceux qu'elle a divisés, et qui s'unissent autour de son corps glacé. L'enfant morte ferme toutes les blessures dont elle a été la cause innocente. Triste fin, qui cherche l'émotion dans la secousse brutale et le spectacle effrayant.

Assurément, *la Comtesse de Sommerive*, avec ses situations violentes et son dénoûment tragique, arrive à remuer les bonnes âmes. Mais c'est un effet, en quelque sorte, matériel. Il n'y a pas d'intérêt véritable en cette œuvre. Point de figure dessinée d'un trait juste et fin, point d'analyse précise ou de sentiment profond. C'est une pièce d'arrangement et de procédé, qui passe par des moyens de convention et une forme factice, pour aboutir au coup de théâtre de la jeune fille noyée et déjà verte. C'est un coup de théâtre. Il touche les uns et il choque les autres.

Le théâtre des Galeries Saint-Hubert a joué inégalement *la Comtesse de Sommerive*. Il y a eu des parties assez bonnes, et d'autres absolument médiocres. Les anciens artistes n'ont plus à faire leurs preuves, et l'on connaît leurs qualités et leurs défauts. — M. Candeilh a son intelligence et son autorité ordinaires dans M. de Sommerive. — M. Grandier a de la chaleur et de l'émotion dans M. de Kerdren. Mais qu'il est nerveux! comme ses paroles et ses gestes sont saccadés! Cela doit être fatigant, un amoureux d'une fièvre si mécanique. — Mlle Hélène Petit est blonde, et elle a du charme, un charme blond. Son sentiment trouve pour s'exprimer une petite chanson touchante, mais c'est une chanson. Nous aimons mieux les notes simples que ces accents doucereux et ces mélodies plaintives.

Les artistes nouveaux n'ont pas fait un début triomphant dans *la Comtesse de Sommerive*, et il faudra les revoir dans quelque œuvre plus clémente. — Mme Marcel a eu bien peu d'accent et beaucoup de sécheresse dans Mme Valory. — Mlle Monnet est une ingénue bien effacée. — M. Belliard a une sorte de facilité et de gaieté banale, que le public semble devoir accepter. Ce sont-là des gains médiocres et de minces recrues. Mais l'appel est de droit pour ces artistes qu'on ne peut condamner sans les entendre encore.

Avec la *Comtesse de Sommerive*, nous avons eu un acte assez gai et sans prétention, les *Cloches du soir*. C'est encore une de ces aventures de quiproquo, qui ne demandent qu'à être vivement conduites et plaisamment dénouées. C'est ainsi que la chose se passe, au grand amusement des spectateurs. — M. Daubray est un comique de verve, et il marche joyeusement dans les chemins du bouffon Désiré. — On a beaucoup ri des *Cloches du soir*, et de ceux qui les font sonner.

— Il paraît que toutes les salles de nos théâtres se transforment et s'embellissent. Voici que l'Alcazar fait peau neuve à son tour, et qu'il devient un théâtre brillant pour le public, comme il était déjà une scène véritable par ses pièces et par sa troupe. On a rouvert par *les Cent Vierges*, un succès légendaire, une primeur que Paris a dû prendre à Bruxelles. C'est une vogue qui recommence, et une fortune qui reprend son élan.

GUSTAVE FRÉDÉRIX.

Ayuntamiento de Madrid

Dès onze heures et demie, le monde officiel était en grande partie réuni au château royal pour cette cérémonie religieuse. On remarquait parmi les invités la plupart des notabilités judiciaires et administratives qui avaient participé à la constatation de la naissance de la princesse et qui avait signé l'acte de l'état civil.

M. le ministre des affaires étrangères, Daspremont-Lynden, en congé, était le seul absent des membres du cabinet.

M. Dubois-Thorn, gouverneur du Brabant; M. Jules Anspach, bourgmestre de Bruxelles; toutes les personnes de la maison du Roi, civile et militaire; le nonce apostolique à Bruxelles; S. Exc. Mgr Cattani, archevêque d'Ancyre, *in partibus infidelium*, beaucoup de membres du corps diplomatique, les notabilités du clergé de la capitale et de la résidence se trouvaient au nombre des invités.

Un certain nombre de personnes de la ville, croyant que le baptême aurait lieu dans la nouvelle église de Notre Dame de Laeken, étaient arrivées dès le matin dans la commune. Des drapeaux aux couleurs nationales flottaient aux façades des habitations sur la route qui conduit au château.

L'archevêque de Malines, M. Dechamps, assisté de ses vicaires généraux, a présidé, comme cela avait été annoncé, aux cérémonies du baptême de la princesse, qui a été tenue sur les fonts par S. A. R. Mgr. le comte de Flandre, frère du Roi, et S. A. R. la princesse Louise-Marie, fille aînée de Sa Majesté, représentant le prince de Galles, et la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg.

Après la cérémonie religieuse, à laquelle assistait la famille royale, le Roi a réuni à sa table les invités, au nombre d'environ quatre vingts, à un déjeuner gala pendant lequel l'excellent corps de musique des guides (musique particulière de la maison royale), sous la direction de M. V. Bender, a fait entendre des morceaux choisis de son brillant répertoire.

Il était près de trois heures lorsque la fête royale s'est terminée.

La princesse Marguerite d'Italie, récemment arrivée à Bruxelles, de passage dans la capitale, n'a pu assister à la cérémonie du baptême, S. A. R. étant repartie dès lundi soir pour continuer son voyage.

— Avant la séance d'installation du conseil communal de Bruxelles, le collége échevinal a reçu, dans le cabinet du bourgmestre, le personnel de l'administration.

— Le conseil communal de Bruxelles, réuni en comité secret, s'est occupé des fêtes à organiser à l'occasion de la visite des volontaires anglais.

Il a été décidé, en principe, que les tireurs étrangers seront reçus à l'hôtel de ville, le jour de leur arrivée. Un raout et une représentation gala seront organisés au théâtre royal de la Monnaie.

Une liste de souscription est mise en circulation parmi les officiers des différents corps de la garde civique pour offrir un banquet aux tireurs étrangers.

— Il y a huit jours, on a vendu définitivement, à la chambre des notaires, les terrains que la Compagnie anglaise de la Senne possédait au boulevard du Hainaut, et qui avaient été exposés en vente par expropriation forcée, à la requête de la Compagnie immobilière de Belgique, créancière hypothécaire.

Malgré la grande publicité qui avait été donnée, il n'y avait qu'une douzaine de personnes qui y assistaient, parmi lesquelles M. Lemaieur, échevin des travaux publics, accompagné d'un employé de la ville.

Personne n'a parlé sur aucun des six lots, ni séparément, ni sur des masses partielles. Lorsque la masse générale a été faite, l'employé de la ville s'est déclaré amateur et a porté le tout à fr. 573,068-22. L'administration communale de Bruxelles a été déclarée adjudicataire. Ce chiffre porte ce terrain à 70 francs le mètre carré, ce qui est environ un quart en dessous de sa valeur.

(*Moniteur des travaux publics.*)

— On nous demande de vouloir bien rapporter le fait suivant, ce que nous faisons bien volontiers :

« Lundi dernier, une dame Geerts, de la rue de l'Ascension, trouvait dans les bureaux de la Banque nationale une liasse de billets de banque. Sans attendre un moment, elle déposa sa trouvaille entre les mains d'un des employés, et, peu d'instants après, les billets étaient rendus à leur propriétaire. »

Probité n'est pas un vain mot.

— Voici un singulier pari. Aujourd'hui, d'un endroit déterminé de Marchienne-au-Pont, un pigeon sera lâché. Au même moment et du même endroit un cavalier doit partir. Il s'agit de savoir qui des deux arrivera le premier à un point désigné à Charleroi. Les parieurs pour et contre sont déjà nombreux.

— La liste des numéros gagnants des tirages précédents des emprunts de la ville de Liége qui n'ont pas encore été réclamés vient de paraître à la librairie Ledoux, où on peut se la procurer.

Parmi les obligations sorties et non réclamées du 19e tirage de l'emprunt de la ville de 1853, se rouve le nº 69202, remboursable par 60,000 fr.

— On écrit de Tongres, au *Journal de Liége*, le 1er septembre :

« Henri Vanderzanden, de Jesseren, arrondissement de Tongres, qui a assassiné sa femme, son fils et sa belle-sœur, mis en présence du magistrat instructeur, a raconté avec un sang-froid parfait les péripéties de ce crime affreux : sa femme fut la première victime, puis vint sa belle-sœur, qui se défendit assez longtemps, ensuite ce fut le tour de son fils.

« Ce pauvre enfant demanda grâce à diverses reprises; il fut frappé de plusieurs coups de couteau, et chaque fois le monstre se contentait de lui demander s'il saignait fort.

» Enfin, d'un coup appliqué au cœur, ce père dénaturé acheva son fils.

» Il prétend avoir été poussé à ce crime par sa passion pour une domestique d'une ferme voisine, sa concubine, qu'il voulait épouser.

» L'assassin, après avoir fait l'aveu de son forfait, s'est écrié : « Oui, je mérite la mort, mais me laissera-t-on me confesser? »

— Parmi les exposants à la prochaine exposition universelle de Vienne, figurera Jean Ranolder, évêque de Veszprim.

L'honorable prélat ambitionne, à ce qu'il paraît, une médaille pour les vins fins.

M. de Veszprim est un des plus riches propriétaires de vignes du pays.

Arts, sciences et littérature.

— Le Casino des Galeries Saint-Hubert rouvre samedi prochain avec une salle transformée et d'une décoration nouvelle, avec un personnel nombreux et d'un choix heureux. Sa première représentation est au profit de l'œuvre du *Denier des écoles*.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

Revirement complet aujourd'hui.

A la faiblesse de ces derniers jours a succédé une fermeté de bon aloi. La liquidation de l'emprunt nouveau, véritable épouvantail, s'est passée à Paris sans encombre. On craignait que les fortes livraisons de titres faites pour compte de l'étranger manquassent de contre-partie; il n'en a rien été heureusement, le capital est venu au secours de la spéculation, et les levées d'emprunt nouveau et ancien ont parfaitement contrebalancé les livraisons.

Le 5 p. c. ancien est demandé en clôture à 85-15 et le nouveau à 88-625, après avoir fait 88-45. Les Métalliques se traitent à 61 1/8 et les Piastres à 29 1/8.

Le comptant est ferme. Le 4 1/2 p. c. belge fait 102-40 et le 4 1/2 de la caisse d'annuité 98. Les Banque nationale se traitent à 3,400 ex-coupon d'intérêts de 25 fr.

Les Anvers-Rotterdam continuent à monter. On les demandait en clôture à 6-60.

En change on offre le Londres à 25-35 fr.; le Paris est demandé à 3/4 p. c. de perte, et l'Amsterdam à 210 3/8.

Communications et avis divers.

La MESSAGERIE EXPRESS, 92, rue du Midi, à Bruxelles, — 14, rue Mazagran, à Paris, — se charge du transport des échantillons, notes, valeurs, espèces, papiers d'affaires et colis de toute nature en grande et petite vitesse. — Dégagements du mont-de-piété. — Commission. — Consignation — Agence en douane.

— Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 2 septembre.

J'ai quelque lieu de croire que si M. Thiers a voulu accoutumer le pays à l'idée d'une seconde Chambre, il n'a nullement le projet d'en soumettre l'idée à l'Assemblée actuelle. Il est bien positif que, pour le chef du pouvoir exécutif, rien de constituant ne peut être tenté avec elle.

Je crois même inutile que l'on présente à la rentrée un projet de loi pour le retour à Paris, et je doute qu'il aboutisse. C'est une assemblée du passé, qu'elle reste dans la capitale du passé. Je persiste à croire qu'elle votera quelques lois indispensables, et même en train déjà, et que le terme de ses pouvoirs n'est pas éloigné. J'entends dire de nouveau que des négociations sont rouvertes pour que la libération du territoire soit avancée, et qu'on ne désespère même pas qu'elle puisse être opérée le 31 mai 1873.

Il faudrait beaucoup d'optimisme pour considérer le fait comme probable ; on m'assure cependant qu'il n'est pas impossible.

Je ne sais si le centre droit réussira dans les efforts, si intermittents, du reste, qu'il fait pour reconquérir « son véritable chef. » Mais je crois pouvoir vous assurer que l'accord est plus que jamais complet entre M. Thiers et la gauche de toutes les nuances. Le fait est prouvé par la suppression presque instantanée de la campagne dissolutionnistes dans les départements et par les adresses de félicitations qu'envoient au président de la république les conseils généraux les plus radicaux.

Il faut ajouter à ceux qui se sont déjà prononcés dans ce sens, le Vaucluse, la Drôme, le Puy-de-Dôme et la Lozère. Dans ce dernier conseil général, l'adresse est signée du vice-président. Le président, M. de Chambrun, n'a pas adhéré.

Le conseil municipal de Narbonne a voté des félicitations au maire de cette ville, qui avait été en butte, dans l'exercice de ses fonctions, à des paroles violentes de la part du commandant du 27e bataillon de chasseurs à pied, en garnison dans la ville.

Il a de plus, par une délibération, appelé l'attention des ministres de l'intérieur et de la guerre sur la conduite de cet officier, mais il n'a nullement comme on l'a dit, pris sur lui d'infliger un blâme au commandant du 27e.

M. Gambetta vient de donner une nouvelle preuve de modération et de prudence, en s'excusant de paraître à un banquet indiqué, non pas même pour le 4 septembre, date prohibée par le gouvernement républicain d'aujourd'hui (trois préfets : ceux du Var, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault viennent de renouveler la défense), mais pour le 22, anniversaire de la fondation de la république en 1792.

C'est M. Millaud qui a pris l'initiative de ce dernier banquet.

Un journal monarchique fait observer qu'il y a coïncidence avec les massacres de septembre. Il pourrait se rappeler aussi que cette année 1792 fut celle de la libération de la France par ses victoires sur l'étranger et qu'alors on ne connaissait pas de Sedan.

A ce propos une scène assez curieuse vient d'avoir lieu dans le sein du conseil général du Gers. M. Paul de Cassagnac sera élevé avec violence contre l'énormité des impôts nouveaux que la république a établis. C'était faire la partie trop belle et la réplique trop facile à la république. M. d'Abbadie de Barrau, qui n'est pourtant pas un républicain, lui a fait observer que l'énormité des charges qui pèsent sur la France lui a été imposée par les crimes de l'empire.

Dans ce département, le journal *le Conservateur*, qui était autrefois à peu près impérialiste, s'est détaché de ce parti et paraît devenir clérico-orléaniste. La cause de la dernière dynastie déchue n'est plus représentée que par le journal de M. de Cassagnac : *l'Appel au peuple*, et le bonapartisme est fort affaibli, pour les élections prochaines, dans cette contrée qui lui semblait autrefois une des mieux acquise.

Voici qui est plus grave, le conseil municipal d'Ajaccio vient de voter une adresse à Napoléon III, dans laquelle il rappelle les années de prospérité de l'empire et proteste contre le *crime* qui y a mis fin. Il n'est pas besoin de vous dire les mesures auxquelles ce vœu insolite donnera lieu.

L'affaire du commandement du général Chanzy est aujourd'hui officielle. Elle était décidée depuis un mois, mais l'honorable général, qui préside le centre gauche, avait voulu prendre un peu de repos, aller présider le conseil général des Ardennes, et surtout former à loisir son état major. On sait que le siége de ce commandement est à Tours.

Il y aura, dit-on, un très-grand mouvement préfectoral après la rentrée de l'Assemblée.

C'est jeudi que M. Thiers irait au Havre. Des délégués de la ville de Cherbourg se rendent en ce moment auprès du président de la république pour lui demander sa visite dans cette ville, plus la fondation d'une école d'artillerie et la création d'un bassin pour les paquebots transatlantiques.

Ce soir s'ouvre ici, rue Bonaparte, un grand congrès catholique. Au reste, il faut le dire, jamais il n'y eut pareil développement, sur tout le territoire, d'institutions cléricales. Des cercles catholiques se forment partout, et on cite l'éloquence religieuse d'un officier, M. de Mun, qui, en ce moment se fait entendre dans le cercle catholique de Poitiers.

On vient d'apprendre le résultat de l'instruction suivie contre les auteurs de manifestations hostiles aux pèlerins de la Salette.

Il y a eu cinq condamnés à six jours de prison et 50 fr. d'amende.

J'ignore si cette réparation paraîtra suffisante au parti clérical, mais en tout cas, il va être attristé par un grand scandale. Le père Hyacinthe s'est décidé à se marier et donne longuement les motifs de sa résolution dans une lettre que le journal *le Temps*, ce soir, rend publique.

De vives colères s'élèvent en même temps, dans le parti clérical, contre M. Dauzon, préfet de l'Hérault, qui a donné raison à un maire qui avait fermé une école congréganiste.

La commission des grâces se réunit le 9 à Versailles. A tous les bâtiments que je vous avais dit être en préparation ou en armement pour les besoins de la colonie pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, il faut en ajouter trois autres : *l'Isère*, *la Résolue* et *la Sybille*, qui partiront de Toulon.

On annonce des poursuites contre M. Cheron de Villiers, qui était, je crois, à la tête d'une banque catholique.

On commente beaucoup dans les journaux de ce matin et de ce soir une réplique de M. de la Borderie, député de la droite parlementaire, à M. le général Du Temple. M. de la Borderie fait observer à ce fougueux légitimiste que si le mal qu'il dit de la majorité, dont il fait partie lui-même, est exact, les radicaux ont raison de demander la dissolution de l'Assemblée.

(*Correspond.* **agricole** *de* L'INDÉPENDANCE).

Paris, 2 septembre.

Si les résumés statistiques sont peu agréables à lire, ils sont utiles à consulter. Je vais donc compléter aujourd'hui les résultats de l'enquête concernant la récolte céréale de 1872.

La récolte des orges est considérée comme étant :

Très-bonne dans les quinze départements suivants : Bouches-du-Rhône, Calvados, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Loire-et-Cher, Maine-et-Loire, Meuse, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Haute-Savoie et Vosges.

Bonne dans les départements suivants : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariége, Aveyron, Cantal, Charente-Inférieure, Cher, Doubs, Drôme, Eure, Gard, Gers, Hérault, Indre, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Oise, Orne, Pyrénées-Orientales, Rhône, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Haute-Vienne, Yonne, Algérie, Alsace-Lorraine.

Assez bonne dans les départements suivants : Charente, Eure-et-Loir, Isère, Lozère, Seine, Seine-et-Oise. Somme, Tarn, Vendée et Vienne.

Passable dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Ariége, Aube, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Loiret, Nord, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire.

Médiocre ou *mauvaise*, nulle part.

Enfin, la récolte des avoines, laquelle coïncide, comme on sait, avec une récolte fourragère en quelque sorte sans précédents, est considérée comme :

Très-bonne dans les vingt et un départements suivants : Hautes-Alpes, Aude, Calvados, Côtes-du-Nord, Doubs, Drôme, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Gers, Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Puy-de-Dôme, Haute-Saône Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure et Vosges.

Comme *bonne* dans les quarante-sept départements suivants : Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Ardèche, Ardennes, Ariége, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Dordogne, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lozère, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Sarthe, Somme, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Haute-Vienne, Yonne, Alsace-Lorraine et Algérie.

Assez bonne dans la Côte-d'Or, la Creuse, l'Isère, le Jura, la Marne, la Mayenne, le Pas-de-Calais, la Seine et Vaucluse.

Passable dans les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et dans Seine-et-Marne.

Médiocre ou *mauvaise* : nulle part.

Les points essentiels qui résultent des faits que j'ai signalés dans deux lettres précédentes et dans celle-ci sont les suivants qui méritent toute l'attention des personnes que ces très-graves sujets intéressent :

1° La récolte est *très-bonne* ou *bonne* dans 80 départements pour le blé; dans 42 pour le seigle; dans 51 pour l'orge, et dans 68 pour l'avoine.

2° Sur 14,694,010 hectares qui ont été cultivés en céréales, la récolte a été *très-bonne* ou *bonne* sur 14,172,982 hectares!!! soit les *vingt-neuf trentièmes* de la surface totale cultivée, ce qui n'était pas encore arrivé.

Le commencement de septembre verra la fin de notre moisson et sa mise à l'abri des grains. Les blés nouveaux, couramment mis en vente, ne diffèrent pas autant les unes des autres qu'on l'avait dit.

Les blés de choix se placent très bien de 28 à 29 fr. le quintal, et la marchandise courante de 26-50 à 27-50, alors que tous les marchés sont en baisse.

Les dernières dépêches que je reçois au moment de terminer cette lettre signalent une nouvelle baisse sur nos marchés intérieurs de 1 à 2 francs, notamment à Angerville, à Conches, à Château-Thierry, à Méru, à Toulouse, et, si l'on ajoute foi aux bruits propagés par le grand commerce de Paris, la baisse n'a pas dit son dernier mot.

Les républicains de l'Arbresle (Rhône), avaient résolu de célébrer, dans un banquet, l'anniversaire de la proclamation de la république en 1792, et ils avaient adressé des invitations à MM. Gambetta, Millaud et Esquiros.

Voici la réponse de M. Gambetta :

« Mes chers concitoyens,

» L'indisposition dont j'ai été affecté ces jours derniers était fort légère et a disparu sans laisser de traces; je n'en suis pas moins profondément touché des marques de fraternelle sympathie que vous voulez bien m'envoyer.

» Je vous remercie cordialement aussi de votre invitation pour le 22 septembre prochain. Malheureusement, je ne suis pas libre de m'engager pour cette époque. Je ne demanderais pas mieux que de venir me joindre à vous pour célébrer ce premier et glorieux anniversaire de notre sainte cause.

» J'ai de nombreuses occupations et aussi de nombreux engagements; je suis bien forcé de faire la part des uns et des autres et de ne me déterminer que par la considération de ce qui me semble le plus expédient aux intérêts du parti.

» Je ne peux donc vous répondre catégoriquement, et j'y ai plus de regret que vous-mêmes.

» Je ne veux pas clore cette lettre sans vous féliciter de votre bonne et sage conduite, de votre esprit de concorde et de vigilance républicaine. Persévérez, continuez à prêcher l'exemple; la patience active et prudente est la meilleure méthode politique, et le temps n'est pas loin où il vous sera donné de recueillir le prix de vos patriotiques efforts.

» Recevez mes salutations fraternelles.

» LEON GAMBETTA.

» Paris, ce 27 août 1872. »

Voici la lettre du père Hyacinthe dont il est parlé dans la correspondance qui précède :

« Paris, 25 août 1872.

» La détermination que je viens de prendre appartient de sa nature à la vie privée : elle tient à ce que celle-ci renferme de plus intime, de plus doux et de plus sacré. Ma qualité de prêtre, à laquelle je ne peux, ni ne veux renoncer, lui imprime malgré moi une publicité bruyante, je dirai même une solennité terrible. Si le mariage n'était pour moi qu'une satisfaction personnelle, je n'y songerais pas un instant; je sais très-bien que l'humble et pur foyer que je fonde sera insulté par les uns, délaissé par les autres, et qu'il renfermera l'angoisse avec la joie.

» La principale de mes tristesses, c'est que j'aurai affligé beaucoup d'âmes; c'est que j'aurai scandalisé — contre ma volonté sans doute — mais enfin j'aurai scandalisé plusieurs de ces petits qui croient dans le Christ et pour chacun desquels je voudrais mourir. Je fournis aux hommes méchants et aux hommes légers, deux catégories nombreuses et qui mènent le genre humain, une arme nouvelle et puissante, non pas seulement contre ma personne, mais contre ma cause. « Il voulait se marier, s'écriera-t-on de toutes parts, il n'a pas eu le courage de le dire. Il a parlé de l'infaillibilité, et ce n'était qu'un prétexte. Ce beau drame finit par une comédie! »

» Résolu par avance à garder le silence devant les attaques dont je serai l'objet, je viens, une fois pour toutes, donner au public sérieux, et plus particulièrement au public chrétien des explications qui revêtent forcément le caractère d'une confession, mais qui m'apparaissent comme un devoir envers les consciences que mon exemple va nécessairement troubler ou éclairer.

» Si j'avais quitté mon couvent dans le but de me marier, — ce qui n'est pas, — j'en conviendrais sans peine, car je n'aurais rien fait qui ne pût s'avouer très-haut devant ceux qui placent la loi naturelle avec ses droits et ses devoirs imprescriptibles au-dessus des lois humaines et surtout des engagements fictifs. Ce qui est coupable et honteux, c'est de traîner sans conviction et trop souvent sans moralité, la chaîne d'obligations auxquelles on ne tient plus qu'à raison des préjugés du monde et par un calcul d'intérêt personnel. Ce qui doit exciter la réprobation, ce dont, pour ma part, j'ai toujours eu horreur, ce n'est pas le mariage, c'est le péché! — Obstinément fidèle aux principes de l'Eglise catholique, je ne me sens en aucune manière lié par ses abus, et je suis persuadé que les vœux perpétuels sont au rang des plus funestes. L'erreur de Luther n'a pas été dans ce chaste et pieux mariage que devraient imiter la plupart de ceux qui le maudissent : elle est uniquement dans sa rupture avec les traditions légitimes et avec l'unité nécessaire de l'Eglise.

» Je le répète donc, si j'avais quitté mon couvent pour me marier, si j'avais sacrifié à une grande et légitime affection de l'âme, peut-être à un devoir de conscience, la glorieuse chaire de Notre-Dame de Paris, je ne croirais pas avoir à m'en défendre. Mais si je n'avais pas eu le courage et la franchise de ma conviction, si, pour mieux préparer mes secrets desseins, je les avais couverts du manteau des questions dogmatiques, j'aurais été coupable, très-coupable, et je mériterais de me voir désavoué et flétri par tous les cœurs honnêtes.

» Seulement, qu'on me permette de l'observer, ce honteux calcul serait en même temps un calcul inepte. En face du préjugé enraciné par les siècles, et tout-puissant chez les peuples latins, chez les Français surtout, je ne pouvais bonnement espérer que quelques écrits contre l'infaillibilité papale et contre le célibat forcé changeraient comme par enchantement le courant de l'opinion. En affirmant, comme je n'ai pas cessé un instant de le faire, comme je le fais encore à cette heure, que j'entends demeurer catholique et prêtre, je n'améliorais en aucune façon ma condition pratique à l'égard du mariage : je l'aggravais au contraire et je me créais, en quelque sorte à plaisir, une position qui paraîtrait au grand nombre illogique, insoutenable et sans issue.

» Ah! si je me faisais un tel jeu de ma conscience et de celle des autres, si pour moi les problèmes les plus redoutables de l'ordre religieux n'étaient que des prétextes à mes intérêts ou à mes passions, je n'avais qu'à faire au protestantisme une injure qu'il ne mérite pas, et trompant la bonne foi des amis éminents que je compte dans ses rangs, j'aurais trouvé auprès d'eux la justification que je chercherais vainement dans l'opposition au concile et à l'infaillibilité.

» Non, mon mariage n'a rien à voir avec mes convictions religieuses, ni avec mon acte du 20 septembre 1869, ou plutôt je me trompe, il s'y rattache intimement, mais de cette manière générale et généreuse qui relie entre eux tous les progrès accomplis par une âme dans la lumière et dans la liberté. Je m'expliquerai avec une entière franchise. Je dois au célibat religieux quelques-unes des joies les plus exquises, quelques-unes des expériences les plus profondes et les plus décisives de mon existence. Depuis l'âge de dix-huit ans que j'en ai fait choix, je l'ai observé avec une fidélité dont je rends gloire à Dieu. Si donc aujourd'hui, à quarante-cinq ans, dans le calme aussi bien que dans la maturité de la raison, du cœur, de la conscience, de tout mon être enfin, je crois devoir y renoncer, c'est que le mariage s'impose à moi comme une de ces lois de l'ordre moral auxquelles on ne résiste pas sans troubler profondément sa vie et sans aller contre la volonté de Dieu. Je ne dis pas que cette loi s'impose à tous, je crois au célibat comme à une sainte et glorieuse exception; je dis simplement que cette loi s'impose présentement à moi. Lorsqu'un homme a porté dans son cœur, comme une autre exception aussi rare, aussi sainte, aussi glorieuse que la première, ce grand et chaste amour auquel le monde ne croit pas parce qu'il n'en est pas digne, cet homme, fût-il prêtre et fût-il moine, à la preuve absolue qu'il n'est pas du nombre des victimes volontaires dont parle l'Evangile. Je suis cet homme, et, cette fois encore, je rends gloire à Dieu de ce qu'il a fait en moi! Ses œuvres paraissent contradictoires, mais il en connaît l'harmonie. Au moment où j'allais être abandonné, renié par mes amis et par mes proches, exilé coup sur coup de mon Eglise, de mon pays, de ma famille, il a envoyé sur mon chemin solitaire et désolé une noble et sainte affection, un dévouement sublime, pauvre des biens de la terre, riche de ceux de l'intelligence et du cœur, et, quand tout a croulé, seul ou presque seul cet appui m'est resté! Eh bien! cet appui ne serait pas ce qu'il doit être; je ne reconnaîtrais pas le don que Dieu m'a fait, si j'hésitais plus longtemps à en chercher la consécration dans le mariage chrétien!

» Et pourquoi en serait-il autrement? Je ne vois pas de raisons qui m'interdissent le mariage, car je ne puis admettre comme telle la loi ecclésiastique, et moins encore le préjugé de mes concitoyens.

» Je me soumettrai toujours aux lois de l'Eglise, quand on ne me présentera pas sous ce nom ce que Jésus-Christ, parlant aux Pharisiens de l'ancien peuple, appelait déjà « des commandements d'hommes qui rendent vains les commandements de Dieu. » (Mathieu, XV, 6 et 9.) On veut bien convenir que le célibat n'est pas un dogme, il faudrait reconnaître qu'il n'est même pas une discipline catholique, mais simplement une discipline latine. Encore aujourd'hui, dans l'Orient, le clergé catholique est marié avec la pleine approbation du Saint-Siége. Il est vrai que de tels mariages doivent précéder l'ordination et non la suivre; mais cette restriction, d'ailleurs pleine d'inconvénients, est sans valeur aux yeux de la saine raison, et n'en laisse pas moins subsister dans toute sa force le principe qu'au jugement de l'Eglise, il n'existe pas d'incompatibilité véritable entre ces deux grands sacrements, l'ordre et le mariage.

» Le préjugé contraire tient à une perversion des idées morales dont on est en droit de s'étonner chez les peuples chrétiens. Comment en sont-ils venus à se faire du mariage cette basse et honteuse conception qui répugne aux instincts délicats et généreux du cœur, autant qu'aux enseignements de la révélation? Ah! si le mariage n'est qu'une concession à l'infirmité ou même aux passions de notre nature, je conviens qu'il est pour le prêtre un abaissement et une souillure, mais je ne vois pas davantage comment il s'accordera avec la dignité que confère le baptême, avec la sainteté qu'il exige, et pour être logique il faudra, comme Tertullien, l'interdire à tous les vrais chrétiens. Mais non, mille fois non, le mariage chrétien, le seul dont je parle, n'est pas une concession à notre faiblesse, il n'est même pas un simple moyen pour perpétuer notre race. Il est — qu'on me permette de me citer moi-même — « la plus pleine, la plus intime et la plus sainte des unions qui puissent exister entre deux créatures humaines. » C'est ainsi que je le définissais, il y a cinq ans, dans la chaire de Notre-Dame, et j'ajoutais avec saint Paul et toute la tradition catholique, qu'il est devenu, depuis l'Evangile, la mystérieuse et rayonnante image de l'union du Verbe avec notre chair, de l'union du Christ avec son Eglise : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ*. (Ephésiens, V., 32.) C'est parce qu'on ne comprend plus la doctrine des apôtres, ni les exemples des premiers chrétiens, qu'on a cessé de voir dans l'union des époux une chose honorable en tous, *honorabile connubium in omnibus* (Hébreux, XIII, 4); qu'on la regarde comme incompatible avec l'état de la vie parfaite, et qu'on ne songe enfin qu'avec horreur à la proximité de l'autel eucharistique et de ce foyer de la famille qui devrait être un sanctuaire, lui aussi, et, en un sens, le premier de tous!

» Une autre erreur, non moins funeste et non moins répandue, consiste à regarder l'état du célibat comme pouvant devenir l'objet d'un engagement perpétuel. Justement parce qu'il touche à ce qu'il y a de plus intime, de plus délicat, et je dois ajouter de plus périlleux dans les relations de l'âme avec Dieu, le célibat doit demeurer, à chaque instant de sa durée, l'œuvre de la grâce et de la liberté. A l'Esprit Saint tout seul il appartient d'y attirer et d'y maintenir le petit nombre d'êtres exceptionnels qu'il en rend capables. Mais aucune autorité humaine, ni celle des conciles, ni celle des papes, ne peut imposer comme un commandement éternel, ce dont Jésus-Christ lui-même n'a voulu faire qu'un simple conseil. « Pour ce qui est des Vierges, écrivait l'apôtre saint Paul aux Corinthiens, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur, mais je vous donne un conseil. » (Ire *Corinthiens*, VII, 25). Ce conseil, l'Eglise a pour mission de le transmettre à tous, à travers les siècles, mais sans s'imposer à personne, et, pour dire ici toute ma pensée, il n'est pas un seul cas où elle puisse interdire le mariage à ses prêtres, il en est mille où elle devrait le leur commander?

» L'individu lui-même n'a pas le pouvoir de renoncer d'une manière absolue à un droit qui, à chaque instant et de tant de manières, est susceptible de se changer en devoir. Interrogé par moi, sur la liberté des prêtres et des religieux, à l'égard du mariage, l'un des plus savants et des plus pieux évêques de l'Eglise romaine — on comprendra que je taise son nom — m'écrivait ces paroles : « Une telle démarche est toujours permise, souvent nécessaire et quelquefois sainte! » De semblables convictions existent dans les esprits les plus éclairés, dans ceux-là surtout qui ont la lumière de l'expérience et qui connaissent l'état réel du clergé et les conditions pratiques de la vie humaine. Si elles ne s'affirment pas assez librement, il en faut accuser le joug de fer qui pèse sur les évêques comme sur les prêtres, et aussi la coupable connivence de l'opinion publique.

» Je viens de nommer l'opinion publique. Autant je la respecte dans ses manifestations et dans ses exigences légitimes, autant je la méprise quand elle ne s'appuie que sur le préjugé. S'arrêter devant le préjugé, c'est s'arrêter devant ce qui n'est pas, et c'est, par là même, donner un corps et une force à ce vain fantôme. N'est-ce point là pourtant ce que font chaque jour, par un mélange de crainte puérile et d'égards hypocrites, les esprits les mieux faits pour redresser les erreurs de leur temps? Fatal pouvoir du mensonge qui a perdu et qui perd encore notre malheureuse patrie! C'est lui qui m'oblige en ce moment à aller chercher sur une terre étrangère, la consécration que la loi, ou tout au moins la magistrature de la France de 1872 refuserait à mon mariage, parce que j'ai tout à la fois l'honneur et le malheur d'être prêtre. Mais je ne lui céderai pas davantage, je reviendrai le front haut, le cœur calme, sans crainte comme sans colère, et rien ne m'empêchera d'habiter ce sol, de respirer cet air qui sont à moi et qui me resteront chers, malgré les iniquités dont on les souille! Rien ne m'empêchera de réclamer pour chacun de mes frères dans le sacerdoce le droit légal au mariage, ce droit élémentaire dont la violation, non-seulement dans une classe entière de citoyens, mais dans la personne d'un seul homme, suffirait pour mettre la législation d'un peuple au ban des nations vraiment civilisées?

» Oui, j'en suis convaincu, la France, comme l'Eglise, a besoin de l'exemple que je donne, et dont l'avenir, à défaut du présent, recueillerait les fruits. Je connais le véritable état de mon pays, et lorsqu'il voulait bien écouter ma voix, je n'ai cessé de lui prêcher le salut par la famille. Ecartant sans pitié les voiles somptueux et trompeurs de sa prospérité d'alors, je mettais à nu les deux plaies qui le rongent et qui s'engendrent l'une l'autre, « le mariage hors de l'amour et l'amour hors du mariage, ce qui revient à dire le mariage et l'amour hors du christianisme. » *Conférences sur la famille*, 1866.) Je connais aussi le véritable état de notre clergé : je sais ce qu'il renferme de dévouements et de vertus, mais je n'ignore pas combien il a besoin, dans un grand nombre de ses membres, d'être réconcilié avec les intérêts, les affections, les devoirs de la nature humaine et de la société civile. Ce n'est qu'en s'arrachant aux traditions d'un ascétisme aveugle et d'une théocratie plus politique encore que religieuse, que le prêtre, redevenu homme et citoyen, se retrouvera en même temps plus véritablement prêtre. « Qu'il » gouverne bien sa propre maison, dit saint Paul, » tenant ses enfants dans la soumission et dans toute » sorte d'honnêteté; car si quelqu'un ne sait pas » conduire sa famille, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu? » (I. Timothée, III, 4, 5.)

» Telle est la réforme sans laquelle, j'ose le dire, toutes les autres seront illusoires et stériles. Laissons l'esprit de Dieu, si nous croyons à sa vertu, maintenir au milieu de nous une élite de prêtres et de filles de charité, dont le célibat, toujours libre et toujours volontaire, soit véritablement un état de pureté, un état de joie, ou tout au moins de paix dans le sacrifice! Mais, en même temps, hâtons le moment où la loi de l'Eglise et celle de la France constitueront dans la liberté, dans la chasteté, dans la dignité, le mariage du prêtre, c'est-à-dire la concentration, dans un foyer modèle, de toutes les forces de la famille et de toutes les forces de la religion!

» Je ne suis rien, mon Dieu! mais je me sens appelé de vous à briser des chaînes que vous n'avez point faites, et qui pèsent avec tant de rigueur, souvent, hélas! avec tant d'ignominie sur le peuple saint de vos prêtres! Je ne suis qu'un pécheur et pourtant votre grâce m'a fait assez fort pour braver la tyrannie de l'opinion, pour ne pas m'incliner devant les préjugés de mes contemporains, assez droit pour agir comme s'il n'y avait au monde que ma conscience et vous!

» HYACINTHE LOYSON. »

Le prince Napoléon a vendu sa propriété de Prangins, située sur les bords du lac de Genève, à un grand constructeur de Londres, M. Lucas, pour la somme de 550,000 fr. Le prince l'avait, paraît-il, payée 2 millions environ.

(*Constitutionnel.*)

— Un des employés auxiliaires chargés du recensement s'est amusé à faire une bizarre statistique. Profitant des renseignements recueillis par lui et de ceux que lui ont communiqués ses collègues, il a établi un tableau synoptique des infirmités de Paris. Un de nos reporters a pu consulter ce tableau, et voici les renseignements curieux qu'il nous communique.

Il y a à Paris, en chiffres ronds :

Quatorze cent cinquante bossus;

Onze cents manchots;

Douze cents invalides auxquels manque une jambe;

Cent cinquante culs-de-jatte ;

Cinquante malheureux dénués de nez;

Quatre mille huit cents aveugles.

Total : huit mille sept cent cinquante éclopés, soit environ un deux cent cinquième de la population de Paris.

— *La Gironde* annonce qu'une descente de justice, à laquelle a pris part M. le procureur de la république, a eu lieu à Cérons, à la suite d'une plainte portée contre un congréganiste pour attentat aux mœurs sur des enfants des deux sexes.

L'inculpé a quitté Cérons depuis quelque temps pour se rendre dans un autre couvent de son ordre.

Ce n'est qu'après son départ que les enfants ont fait des révélations et que la justice a été prévenue.

On parle de faits très-graves, mais sur lesquels nous devons garder le silence, jusqu'à ce que l'instruction les ait confirmés.

Une autre descente de justice aurait été faite, il y a une quinzaine de jours, dans une commune voisine de Cérons, pour voies de fait commises par le curé sur l'instituteur.

— S'il faut en croire *le Corsaire*, M. Régnier, le mystérieux aventurier qui a fait sortir le général Bourbaki de Metz, est à Versailles, où il est appelé à déposer dans l'instruction de l'affaire Bazaine.

— La commission nommée par le gouvernement au ministère de l'intérieur pour formuler un projet de réglementation de la corporation des nourrices vient, dit *la Liberté*, de terminer son travail, qui va bientôt être soumis à l'Assemblée. Les abus sans nombre qui se commettaient chaque jour, l'effrayante mortalité des enfants nouveau-nés, qui dépassait pour Paris 33 p. c., ont engagé le gouvernement à proposer un ensemble de mesures qui, tout en respectant la liberté du père de famille, assurerait des garanties sérieuses. D'après la dernière statistique, le nombre des enfants nés à Paris de 1871 à 1872 est d'environ 55,000. 20,000 environ ont été envoyés en nourrice sur divers points; 2,000 seulement sont placés par la direction des nourrices; 9 à 10 mille par les bureaux particuliers; 4 mille par le service des Enfants assistés. Le surplus représente les placements directs effectués par les familles. La mortalité des enfants placés par la direction des nourrices n'atteint pas 30 p. c., quant à celle des enfants envoyés en nourrice par les bureaux particuliers de Paris, on peut l'évaluer, sans crainte d'être taxé d'exagération, à plus de 50 p. c.!

— Jean-François Perrin, âgé de quarante-cinq ans, propriétaire cultivateur, demeurant à Quitteur, a comparu devant la cour d'assises de la Haute-Saône. Il était accusé d'avoir volontairement donné la mort à Jean-François Villotte, cultivateur, demeurant au même lieu.

Voici les faits spécifiés dans l'acte d'accusation :

Dans la nuit du 2 au 3 juillet 1872, vers minuit et demi, Jean-François Perrin se présentait chez le maire de Quitteur et lui déclarait qu'il venait de tuer Villotte, qui s'était introduit furtivement dans son domicile.

Le maire se rendit immédiatement chez Perrin, et trouva en effet le cadavre de Villotte dans la cuisine. Sa tête, devenue méconnaissable, n'était plus qu'une masse informe de chair baignant dans une mare de sang, et il était manifeste que Perrin s'était acharné sur sa victime.

Villotte passait, depuis environ huit ans, pour entretenir des relations adultères avec la femme Perrin; mais les deux parties intéressées avaient été les dernières à l'apprendre. L'union la plus parfaite avait régné dans le ménage des époux Villotte jusqu'au jour où une circonstance fortuite ne permit plus à la femme de douter de l'inconduite de son mari. Dans le courant de l'année 1868, cette femme, rentrant chez elle en passant par la grange, entendit un léger bruit dans la cuisine, et eut la curiosité de regarder à travers un trou de la porte.

Elle surprit son mari et la femme Perrin dans une attitude qui ne laissait aucun doute sur les relations criminelles qui existaient entre eux. Elle n'osa pas entrer; mais, quelques jours après, elle adressa de vifs reproches à la femme Perrin, qui se mit à pleurer, sans démentir ces reproches. A dater de ce jour, la guerre régna chez les époux Villotte, et, loin de s'amender, Villotte cessa de partager la chambre de sa femme, et se fit un lit à l'écurie, afin de pouvoir sortir et rentrer à toute heure.

Quant à Perrin, honnête homme, entouré de l'estime générale, il reste dans une complète ignorance jusqu'au milieu du mois de mai dernier. A cette époque, le sieur Hippolyte Mougin, frère de la femme Perrin, qui connaissait les bruits répandus sur le compte de Villotte, le vit un jour entrer dans la maison de Perrin pendant l'absence de celui-ci, et il se hâta d'y pénétrer, dans l'intention d'en chasser Villotte. Mais déjà il avait disparu par une fenêtre de derrière, et la femme Perrin prétendit de l'avoir pas vu.

Perrin fut informé le même jour, par son beau-frère, de ce qui était arrivé, et ce fut pour lui la première révélation. Le coup qu'il en ressentit fut très-rude, car il n'était pas homme à souffrir qu'on portât la moindre atteinte à son honneur, et il manifesta ses sentiments à cet égard en disant à Mougin que si jamais il trouvait Villotte chez lui il le tuerait. Quelques jours après, il entendit de la bouche de la femme Villotte le récit de la scène dont elle avait été témoin quatre ans auparavant, et son irritation s'en accrut encore.

Les avertissements ne manquèrent pas à Villotte, et, soit qu'ils eussent fait impression sur lui, soit que la femme Perrin elle-même, redoutant la colère de son mari, eût signifié à son amant un congé définitif, leurs relations paraissent avoir cessé jusqu'à la fatale nuit du 3 juillet, et la femme Villotte elle-même prétend que la bonne intelligence s'était rétablie dans son ménage.

Quoi qu'il en soit, une circonstance fortuite suffit pour raviver chez Villotte une passion mal éteinte, et c'est sous l'empire de cette passion qui le dominait qu'il a pénétré chez Perrin, sans que la femme de celui-ci lui eût donné de rendez-vous; du moins on doit le supposer.

C'est Perrin lui-même qui a révélé à la justice tous les détails de cet horrible drame. Réveillé par le bruit d'un meuble qu'on heurtait dans l'obscurité, il s'était précipité hors du lit qu'il partageait avec sa femme, et avait saisi à la gorge un individu qu'il n'avait pas reconnu d'abord, mais que le son de sa voix lui fit bientôt connaître.

« Cette fois, je te tiens, dit-il à Villotte; je vais te tuer. »

La femme Perrin, qui avait également deviné la présence de Villotte, ne se hâtait pas d'allumer la lampe, malgré les injonctions de son mari ; toutefois, elle finit par l'allumer, et assista à la fin de cette lutte commencée dans la chambre à coucher, continuée dans la cuisine et terminée par la mort de Villotte.

Après l'avoir terrassé d'un coup de bûche sur la tête, Perrin le frappa d'un couvercle de fourneau qui vola en éclats, et enfin il l'acheva à coups de serpe. Pour pénétrer chez Perrin, Villotte avait passé par l'écurie, dont la porte n'était fermée qu'au loquet, et, de là, par la grange et la cuisine.

Après une courte délibération, le jury a rendu un verdict négatif, et Perrin, déclaré non coupable, a été mis immédiatement en liberté.

— Hilaire Chauvet, tonnelier, domicilié à Cette, comparaissait devant le jury de l'Hérault, le 2 août, comme accusé d'assassinat sur sa belle-mère et tentative d'assassinat sur sa femme légitime.

Voici les faits relevés contre lui par l'accusation :

Dans le courant de novembre 1871, la demoiselle Juge, dont les parents vivaient honorablement à Cette du produit de leur travail, s'était mariée au sieur Chauvet, et la désunion n'avait pas tardé à naître entre les époux.

Vingt jours après le mariage, la dame Chauvet avait dû chercher un refuge chez ses parents.

A une séparation d'un mois avait succédé une réconciliation dont la durée ne fut que de treize jours, et, à partir de ce moment, la dame Chauvet revint chez ses parents, où son mari la laissa jusqu'à une période voisine du crime.

Le dimanche 16 juin, Chauvet avait suivi sa femme à la messe et avait témoigné son vif désir de la voir rentrer dans le domicile conjugal. Le lendemain il avait renouvelé ses instances, mais sans succès.

Enfin, le 18 juin, il se présente vers sept heures du matin au domicile des époux Juge. Le sieur Juge étant sorti, la femme Juge et sa fille s'y trouvaient seules, la première déjà levée et occupée à des travaux de ménage dans la première pièce de l'appartement, la seconde encore couchée.

Chauvet, en rentrant, commença par demander la remise de l'extrait de son acte de mariage, en disant qu'il allait quitter le pays, et que cette pièce lui était nécessaire pour obtenir un passe-port; puis il engagea avec sa belle-mère une conversation entremêlée de regrets et de reproches.

Chauvet réclama ensuite diverses choses qu'il disait lui appartenir; mais la femme Juge, craignant le retour de son mari, engagea son gendre à se retirer.

Chauvet, comprenant que sa présence était une cause d'inquiétude, répondit : « Calmez-vous, je ne viens pas ici pour vous assassiner. »

Quelques instants après avoir prononcé ces mots, l'accusé, apercevant sa femme qui cherchait quelque chose dans les tiroirs d'une commode, se précipita sur elle un couteau à la main et lui en porta un coup. La femme Juge étant accourue aux cris de sa fille, Chauvet les frappa toutes deux, à coups redoublés, avec une telle violence, que la pointe se brisa, et en répétant à plusieurs reprises : « C'est votre dernier jour. »

L'arrivée de plusieurs témoins ne put l'arrêter, et ce ne fut qu'après avoir jugé que ses victimes étaient mortellement frappées, que Chauvet se retira tranquillement et alla se constituer prisonnier.

La femme Juge n'a survécu que peu d'instants à ses blessures. C'est au cou qu'elle a été atteinte; la jugulaire a été perforée et l'hémorragie a entraîné une mort presque immédiate.

Quant à la femme Chauvet, cinq plaies à la tête et une blessure à l'épaule qui avait déterminé une abondante effusion de sang, inspiraient de vives inquiétudes, alors surtout que son état se compliquait d'une grossesse arrivée au sixième mois. Elle a cependant survécu.

Chauvet a cherché à expliquer son attentat par l'irritation que lui avait causé l'état de désunion de son ménage qu'il attribue à sa belle-mère, mais il a voulu surtout écarter toute pensée de préméditation en donnant à la scène un caractère qui n'est pas le véritable.

C'est à sa belle-mère qu'il prétend avoir porté les premiers coups se reportant dans un accès de fureur subite à des injures qu'elle lui aurait adressées et à des voies de fait auxquelles elle se serait livrée sur sa personne. Mais la femme Chauvet et les témoins démentent cette version qui, du reste, ne peut s'accorder avec la présence, entre les mains de l'accusé, d'un couteau de cuisine qu'il avait aiguisé le matin.

Il prétend, il est vrai, que depuis cinq jours il le portait pour se défendre d'une agression qu'il redoutait de la part de son beau-père; mais rien ne justifie cette déclaration, et il est même établi que le matin du 18 juin, avant de pénétrer dans le domicile des époux Juge, il avait guetté le moment du départ de son beau-père pour être certain de trouver seules et sans défense les deux femmes qu'il avait le dessein de frapper.

En outre, la précaution prise par lui d'aiguiser son couteau le matin même du crime établirait à elle seule la préméditation, qui d'ailleurs se trahissait dès la veille dans une conversation que l'accusé avait avec un de ses amis.

En conséquence, le susnommé est accusé :

1° D'avoir, le 18 juin 1872, à Cette, commis un homicide volontaire sur la personne de sa belle-mère, Françoise Grant, épouse Juge,

Et ce avec préméditation ;

2° D'avoir, le même jour et au même lieu, tenté de commettre un homicide volontaire sur la personne d'Anna Juge, son épouse légitime, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue et n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur,

Et ce avec préméditation.

Crimes prévus et réprimés par les art. 295, 302 et 2 du code pénal.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Chauvet a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

— M. L..., un de nos grands marchands et amateurs de tableaux de Paris, se trouvant, le mois dernier, à la fête de Massy, village de la banlieue, avisa, chez un fermier de l'endroit, un vieux tableau enfumé placé dans une chambre à coucher. Après l'avoir nettoyé de son mieux, il crut remarquer l'œuvre d'un pinceau exercé, et proposa au fermier de le lui acheter. Celui-ci, habitué à voir dès son enfance ce tableau dans sa famille, hésita à accepter d'abord la proposition de M. L... Mais ce dernier lui ayant offert, pour le remplacer, un tableau tout neuf, de la même dimension, avec cadre doré, le fermier se décida à faire l'échange.

De retour à Paris, M. L... s'empressa de remettre la vieille toile, dont la couleur disparaissait sous une couche épaisse de crasse, à un habile nettoyeur de tableaux, qui la lui rapporta ces jours derniers dans un état tel de conservation et de pureté de couleurs qu'on eût dit qu'elle sortait de l'atelier de l'artiste. Le sujet représente la *Nativité du Christ à Bethléem*, et il est traité de main de maître. Le dessin est d'une correction et la peinture d'un fini qui ne laissent rien à désirer. De l'examen attentif de cette œuvre et de la signature qui se trouve à l'angle droit de la toile, M. L... a conclu que c'était un Titien d'une grande valeur artistique.

Le fermier de Massy, qui a appris cette nouvelle, est venu en toute hâte réclamer son tableau au marchand et, à défaut, une somme de 60,000 fr., ce à quoi ce dernier s'est refusé. Un procès assez curieux est en instance à ce sujet. Nous ne tarderons pas à en connaître les résultats. (*La Patrie.*)

— M. Firmin Guyot, un honnête et laborieux ouvrier en papiers peints, avait su, avec de faibles ressources, élever ses trois enfants dans l'amour du bien.

Lorsque la guerre éclata, ses deux fils s'engagèrent, l'un dans la cavalerie, l'autre dans un régiment de ligne. Ils succombèrent tous les deux dans les premiers combats qui se livrèrent sous Paris.

Il ne restait donc plus à ce pauvre père qu'un enfant, une fille âgée de 18 ans environ, et sur laquelle il reporta toute son affection.

Hier matin, M. Guyot, dit *la République française*, qui avait observé depuis plusieurs jours un changement inquiétant dans le caractère de Laure, sa chère fille, voulut lui demander la cause de sa tristesse. Ne la voyant pas sortir de sa chambre, il l'appela, n'obtint pas de réponse,

Ayuntamiento de Madrid

et ouvrit lui-même la porte. Laure était absente.

Tout chez elle pourtant était rangé dans un ordre parfait. Il allait se retirer, quand une lettre, posée sur une table, attira ses regards. Sa fille lui annonçait qu'elle quittait Paris, et elle suppliait son père de ne tenter aucune recherche pour la retrouver. Au bas de la lettre, un postscriptum lui apprenait que, désormais indigne de son affection, sa fille ne le reverrait jamais. M. Guyot resta un instant atterré, puis il s'affaissa, frappé d'une attaque d'apoplexie. Deux heures après on le trouva étendu sans vie, tenant encore dans sa main droite la lettre de sa fille.

Une enquête a été ordonnée aussitôt, et on est parvenu à découvrir la cause du départ de la jeune fille.

Elle avait lié connaissance, à l'insu de son père, avec un jeune homme, le fils de M. G..., banquier.

Son amant avait loué, dans la maison même qu'habitait sa maîtresse, boulevard Richard-Lenoir, un appartement où ils se voyaient tous les jours. Mais la pauvre Laure était devenue enceinte, et, désespérant de cacher plus longtemps son état à son père, elle avait supplié le jeune homme de quitter Paris avec elle. Celui-ci s'y était refusé absolument.

Elle avait envisagé alors toutes les conséquences de sa faute, elle avait écrit à son père la lettre que l'on sait; puis elle était allée s'enfermer dans la chambre de M. G..., située au troisième étage, où elle avait allumé un réchaud de charbon.

Vers le soir, quand on enfonça la porte, la malheureuse n'était plus qu'un cadavre.

— CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus du mardi 27 août au lundi 2 septembre de 3,564 déposants, dont 533 nouveaux, 265,242 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 4,120 déposants, dont 486 soldés, 220,264 fr.

Bulletin de la bourse de Paris.

2 *septembre*. — *Deux heures*. — Le marché ne s'améliore pas. Les grosses ventes des deux derniers jours de la semaine dernière ont produit une impression qui dure encore aujourd'hui. Les craintes d'une baisse encore plus considérable qui subsistent chez quelques esprits sont, à notre avis, sans fondement, car la hausse est au fond de la situation.

Dès l'ouverture, les cours des rentes sont au-dessous des cours de fermeture de samedi; la rente 3 p. c. descend à 55-10; le 5 p. c. 1871, à 85-15; et le 5 p. c. 1872, à 88-45; mais après quelque hésitation, un bon mouvement de reprise a lieu et nos fonds d'Etat remontent dans une bonne proportion. Tout porte à croire que la bourse fermera à des cours supérieurs à ceux de samedi.

Nous devons ajouter que le comptant est toujours très-ferme.

Après les bas cours dont nous parlons plus haut le 3 p. c. monte à 55-35; le 5 p. c. à 85-45, et le 5 p. c. 1872 à 88-70.

L'Italien se tient entre 68-70 et 68-75.

Aucune affaire ne se fait sur les chemins, mais il est plus que probable que ces valeurs, excellentes au premier chef, reprendront la faveur qu'elles méritent.

Quant aux institutions de crédit, elles sont, pour la plupart, faibles et sans affaires.

Le Foncier cote 907; la Générale 590; le Crédit mobilier 435; le Mobilier espagnol se tient bien à 511 et 515.

Le Gaz parisien est moins ferme à 725; le Canal de Suez est à 670; les Délégations à 402; les Transatlantiques sont faibles à 280.

Les fonds d'Etat étrangers sont sans variation. Nous avons à annoncer le détachement du coupon de 10 fr. du Honduras.

Les obligations des chemins sont plus faibles; celles des villes 1871 sont à 252.

La Banque de Paris est de nouveau en hausse à 1,337; la Banque de France est plus faible à 4,051-25.

Cours de compensation :
3 p. c., 55-30.
5 p. c., 85-30.
5 p. c. nouveau, 88-40.

Les reports ne sont pas très-chers.

Trois heures. — Cours de clôture : 3 p. c., 55-30; 5 p. c. ancien, 85-30 : 5 p. c. nouveau, 88-70 : italien, 68-85.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique : *A la Reine des Abeilles*.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

— La *Correspondance Stern* dit qu'outre le baron Jomini et M. Hamburger, directeurs au département des affaires étrangères, le prince Gortchakoff sera accompagné à Berlin par le baron Frédérichs, fonctionnaire attaché à la personne du chancelier de l'empire. Le prince Orloff est accompagné du second secrétaire de l'ambassade de Paris, M. de Cantacuzène.

— Un journal bavarois assure que le général von der Tann, qui a commandé un corps bavarois dans la dernière campagne, s'est vu refuser, par le ministre de la guerre, le congé qu'il avait demandé pour aller assister aux grandes manœuvres de l'armée prussienne, dans les environs de Berlin.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On télégraphie de Dieppe au *Times*, samedi 31 août, ce qui suit :

« Le comte de Paris était attendu ici ce matin. On a été très-surpris de ne pas le voir arriver. Il était certain pourtant que le prince, qui vient visiter M. Estancelin, a été accueilli sur la route d'Eu aux cris de : « Vive le comte de Paris ! » et de « Vive les Orléans ! » Mais, voulant éviter quelque autre manifestation du même genre, il a renoncé à poursuivre son voyage jusqu'à Dieppe. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

2 *septembre*.— La bourse a ouvert ce matin avec assez de calme et le ton en paraissait assez ferme. Cependant, durant le cours de la journée, il s'est manifesté un changement défavorable, surtout dans le marché des valeurs publiques étrangères. Les nouvelles défavorables de Paris ne sont pas étrangères à ce revirement, auquel ont contribué aussi les ventes faites par les spéculateurs, désireux de réaliser leurs profits et le renchérissement de l'argent.

Les valeurs publiques étrangères étaient lourdes et quelques-unes ont perdu sur les prix de clôture de samedi. Le Honduras est descendu de 4 p. c. et nous devons aussi constater une baisse dans les valeurs françaises, espagnoles et turques. Les fonds anglais n'ont pas bougé. Il en a été de même des valeurs du gouvernement américain.

Au marché des chemins de fer, les actions anglaises sont restées stationnaires. Celles de l'Erié ont perdu 1/8.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 1/2	à	92 5/8
A terme	92 3/4	à	92 7/8
3 p. c. réduit et nouveau	92 5/8	à	92 3/4
4 p. c. de l'Inde	106 3/4	à	107 1/4
5 p. c. id	110 3/4	à	111 1/4
Rente française :			
3 p. c.	54 1/4	à	54 1/2
6 p. c. 1870	100 1/8	à	100 3/8
5 p. c.	2 1/8	à	2 3/8
Dito 1872	3 15/16	à	4 1/16

La demande d'escompte à la Banque est limitée. Chez les brokers, les changements défavorables de la bourse et les demandes d'argent pour les paiements du quatre ont donné une plus grande cherté à l'argent. On ne travaille pas à moins de 3 1/4 à 3 3/8 pour cent.

NOUVELLES DE HONGRIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Pesth, 31 août.

Au sein de tout grand parti politique on trouvera toujours une petite fraction qui ne désire un changement dans les sphères gouvernementales que pour satisfaire à des rancunes ou à des ambitions personnelles. Quelques membres, appartenant à la majorité hongroise, avaient profité de l'absence de M. Deak et du ministre président Lonyay pendant la saison morte, pour susciter des embarras au ministère actuel. C'est surtout contre le comte Lonyay qu'ils dirigeaient leurs attaques, en le représentant comme se trouvant en désaccord de vues avec le chef du parti national, M. Deak. Ce dernier vient d'arriver à Pesth; il a reçu la visite du ministre-président, qui lui a communiqué le discours du Trône, arrêté en conseil des ministres, sous la présidence du Roi, et ses projets pour la campagne parlementaire qui ira s'ouvrir le 3 septembre.

M. Deak a promis au ministère son appui dans la lutte parlementaire, et les journaux officieux se sont empressés de publier cette promesse, puisque l'autorité de M. Deak est si grande, son influence sur la majorité si décisive, qu'un ministère, assuré de son appui, n'a rien à craindre de ses adversaires.

Il paraît que M. Deak a fait entrevoir au président du conseil la nécessité de réorganiser son ministère, ce qui était depuis longtemps décidé en principe.

Le ministre de la justice, M. Bitto, est désigné pour la présidence de la Chambre basse; son remplaçant est le ministre actuel des cultes et de l'instruction publique, M. Pauler. On est généralement très-satisfait de voir M. Pauler quitter le ministère des cultes, car la faiblesse de son caractère l'avait livré complétement à l'influence du clergé. Non-seulement il ne veillait point à l'exécution des lois concernant l'immigration des jésuites en Hongrie, mais encore il fermait les yeux, quand les journaux lui faisaient observer les infractions aux règlements publiés contre l'ordre des jésuites dans les cinq colléges de cet ordre, tolérés en Hongrie. Ainsi, au collége de Presbourg, où il n'y avait, il y a peu de temps, que 15 jésuites, il y en a 75 en ce moment.

D'un autre côté, M. Pauler est un jurisconsulte consommé; comme professeur de droit, il jouit d'une grande renommée; il pourra donc rendre les meilleurs services à la tête du ministère de la justice.

En ce qui regarde le département des cultes et de l'instruction publique, Deak est décidé à y porter un homme politique dont le passé et les principes libéraux soient une garantie, pour la majorité, que les lois du pays concernant la publication du dogme de l'infaillibilité et l'immigration des jésuites seront vigoureusement exécutées.

Les projets de lois que le gouvernement va soumettre au Parlement hongrois ont été distribués en trois séries, qui seront successivement présentées et mises à l'ordre du jour.

Toutes les lois que le gouvernement veut faire accepter d'urgence sont placées dans la première série. Nous y trouvons la nouvelle loi électorale qui, dans la dernière session, a soulevé la grève parlementaire. Nous y trouvons la convention postale avec l'Allemagne et le Montenegro ainsi que celle des douanes et de la navigation avec le Portugal.

NOUVELLES DES PAYS-BAS.

On écrit au *Daily News*, de la Haye, dimanche, 1er septembre :

« Les délégués de « l'Association internationale » sont tous arrivés. Ce soir, il y a eu une réunion intime. Parmi les délégués présents on a signalé M. Karl Marx, secrétaire pour l'Allemagne et la Russie; M. Engels, pour l'Espagne et l'Italie; le général Wrobelsky, pour la Pologne; M. Serillier, pour la France; M. Leo Frinkel, pour l'Autriche et la Hongrie; M. Cournot, pour la Belgique et le Danemark; M. M'Donel, pour l'Irlande; M. Harcourt, pour l'Australie; M. West, pour le congrès de Philadelphie; M. Sogre, pour la section allemande des Internationaux américains; M. Saura, pour la section française; M. Roche, pour la commission générale de Londres. M. Hales, secrétaire général, était aussi présent.

» Ce matin, l'assemblée s'occupera de recevoir les pouvoirs des délégués, et de prendre les arrangements pour les séances. Le congrès siégera jusqu'à samedi et sera terminé dimanche soir.

» La police paraît bien informée des agissements des délégués. Elle les attendait à la station et les a accompagnés jusqu'au siége de l'Internationale. »

NOUVELLES DE RUSSIE.

HUITIÈME SESSION

DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE

A SAINT-PÉTERSBOURG.

Voici le discours par lequel S. A. I. le grand-duc Constantin, président honoraire, a clos le 30 août la huitième session du congrès international de statistique :

« Messieurs,

» Vous avez terminé votre tâche. Vous avez soumis à une critique judicieuse et éclairée les propositions formulées par la commission organisatrice de la session, et vous leur avez donné, en les modifiant plus ou moins, une sanction définitive.

» J'ai suivi vos travaux avec l'attention et l'intérêt qu'ils méritent, et j'espère que vos décisions, étant à la hauteur de la science et reposant sur un terrain pratique, ne rencontreront pas d'obstacle à leur application. Les problèmes de la statistique internationale se rapprochent chaque jour davantage de leur solution, et je forme les vœux les plus sincères pour la réalisation prochaine de l'œuvre du congrès.

» En vous disant adieu, messieurs, je dois vous remercier des sympathies qui ont été si éloquemment exprimées au nom du congrès par les honorables MM. Levasseur, Engel et Farr, et je vous prie de voir dans mon concours une preuve, non-seulement de mon estime personnelle, mais encore de celle de mon auguste frère et souverain et de son peuple pour la science et pour ses illustres représentants.

» Les congrès semblables à celui dont les séances vont être closes aujourd'hui constituent un des traits les plus caractéristiques et les plus lumineux de notre époque. Les hommes de savoir et d'expérience, les hommes d'opinions diverses dans la sphère de la vie pratique, venant des parties les plus lointaines du monde civilisé se réunir sur le terrain neutre de la science, s'affermissent dans une estime mutuelle; ils reportent cette estime des individus aux nations mêmes dont ils sont les représentants, et contribuent ainsi à resserrer les liens entre les peuples.

» En puisant dans ce sentiment une force nouvelle, et en se reposant en quelque sorte des labeurs de leur vie quotidienne, les hommes de science contribuent par ces réunions à la propagation des connaissances positives et servent encore plus leur but, qui est la recherche de la vérité et le progrès de l'humanité.

» En vous réitérant encore, messieurs, l'expression de ma vive gratitude, je déclare close la VIIIe session du congrès international de statistique. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Un journal de Madrid donne les renseignements suivants sur l'affaire de l'attentat de la rue de l'Arenal :

« Ce procès, qui est appelé à figurer parmi les causes célèbres, comprend un dossier de 976 feuillets.

» L'instruction a donné également lieu à d'autres procédures, ayant plus ou moins de ramification avec l'attentat, par exemple les coups de feu tirés dans la rue de los Cuchilleros et le vol dans la maison de l'une des filles de Pastor, pendant que celui-ci était en prison.

» Pastor fut arrêté rue de l'Arenal et reconnu comme l'un de ceux qui avaient fait feu sur le carrosse royal.

» Botija fut arrêté le 19 chez lui; il s'y trouvait, depuis la veille, en compagnie de l'alcade du faubourg où il habitait.

» Almendivar et Banero furent arrêtés dans le café de Blaterias, où, selon leurs déclarations, ils ne sont pas entrés dans leur fuite.

» Luiz Alba fut arrêté chez lui; il paraît qu'il n'avait pas quitté sa demeure de toute la soirée de la veille.

» Ducazal fut également arrêté en son logis.

» Ce ne fut que quelques jours après l'événement que le cocher Losava fut arrêté; mais il fut bientôt mis en liberté, faute de preuves contre lui.

» L'instruction n'a rien révélé de précis sur la nature des coups de feu dirigés sur la voiture royale.

» Il paraît que divers de ces prévenus se sont réunis, après l'attentat, dans la taverne de Pastor, et l'un des témoins a affirmé que les armes avaient été transportées en voiture au lieu de l'attentat.

» Il ressort du dossier que l'attentat est un fait purement isolé n'ayant aucun rapport avec un plan politique quelconque, car parmi les prévenus on trouve des républicains et des conservateurs ou des gens étrangers à la politique.

» Il paraît aussi qu'aucun des prévenus n'est affilié à l'Internationale et n'avait été l'objet de poursuites judiciaires, à l'exception de Luis Alba, qui, jugé pour fait de contrebande, avait été acquitté.

» Il n'est pas certain qu'on ait constaté l'identité de l'individu dont le cadavre fut trouvé dans la rue de l'Arenal, car l'oncle de Martin, dont quelques journaux ont parlé, n'est certainement pas celui connu comme conducteur de vins de l'Arganda. »

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Les journaux de Mexico donnent des détails intéressants sur les derniers moments et les obsèques de M. le président Juarez qui, quelques heures avant l'atteinte du mal qui l'a emporté si brusquement, s'occupait encore des affaires de l'Etat.

« Conformément à la loi, dit le *Trait d'union*, après l'embaumement, le cadavre de M. Juarez a été exposé en public dans le salon des ambassadeurs du palais national, décoré pour la circonstance avec des attributs funèbres. Le 23 juillet, les obsèques ont eu lieu. Un cortége immense a accompagné le convoi funèbre au cimetière de San-Fernando. Tous les étrangers résidant dans la capitale, sans distinction de nationalité, ont pris spontanément part aux manifestations de regrets qui ont été générales. Tout Mexico a assisté aux funérailles du premier magistrat de la nation, funérailles qui ont été dignes du grand homme qui en était l'objet. Cette cérémonie a été sans aucun doute la plus grande apothéose de Juarez. Une inscription sur une plaque de bronze, où on lit ces mots : BENITO JUAREZ, indique le lieu où reposent les restes du héros de l'indépendance mexicaine. »

On sait que, conformément à la Constitution, M. Sebastian Lerdo de Tejada, président de la cour suprême de justice, a été investi par intérim de la présidence de la république.

A la date du 27 juillet, M. Lerdo de Tejada a publié une proclamation et un décret d'amnistie que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs :

Sebastian Lerdo de Tejada, président intérimaire constitutionnel des Etats-Unis mexicains, à ses concitoyens.

La mort aussi inespérée que lamentable du *benemerito* président Benito Juarez, calamité qui remplit de deuil la nation entière, plongée dans la plus juste et la plus profonde désolation, m'a rendu dépositaire du pouvoir exécutif de l'Union, pendant un court espace de temps, conformément à la loi.

Les devoirs de mon administration passagère me sont signalés par le serment que j'ai prêté devant la députation permanente du congrès, en complète harmonie avec mes sentiments les plus sincères et mes convictions les plus intimes. Un profond et inviolable respect à la Constitution et l'exact accomplissement des lois, seront la base constante de ma conduite pour remplir les solennelles obligations que j'ai contractées, ainsi que pour suivre l'unique chemin qui peut conduire au bonheur et à la prospérité de la nation.

Je considère comme un devoir spécial de veiller à l'observation fidèle des lois de réforme qui ont affirmé et perfectionné nos institutions. Ces lois promulguées pour extirper les vices capitaux de l'ancienne organisation de notre société, en lui ouvrant les portes d'un avenir heureux, ont été, dans leur application et leur développement, le remède des maux les plus compliqués et l'entrée victorieuse dans le sein de la véritable civilisation. L'obligation qui m'incombe de garder et de faire garder les lois de réforme sera augmentée dans mon zèle à ne les point voir enfreintes par la conviction que ces lois constituent les bases les plus solides de notre organisation politique et sociale.

Conformément aux prescriptions du code fondamental pour le cas de défaut absolu du président de la république, j'ai jugé que le premier de mes actes devait être le décret qui a été promulgué aujourd'hui pour la nouvelle élection. Dans ces élections, les droits du peuple seront justement respectés sans aucune entrave ni restriction, et la liberté du suffrage sera garantie dans sa plus grande étendue. Tous les citoyens, tous les partis pourront exercer leur action dans les actes électoraux, et de cette manière le résultat pourra être considéré comme l'expression réelle de la volonté générale.

Animé de cet esprit, j'ai cru devoir promulguer aujourd'hui un décret d'amnistie pour les délits politiques commis jusqu'à ce jour, sans exception d'aucune personne. Le principal effort des insurgés ayant été réprimé, on peut accorder l'amnistie sans crainte du mépris des lois et sans préjudice pour l'autorité. L'amnistie correspond au désir général pour la pacification du pays et à une opinion profondément enracinée chez tous ceux qui contemplent les désastres épouvantables de l'anarchie et les ruines douloureuses de la guerre civile.

Au moment où va s'ouvrir la période électorale, l'amnistie est l'unique moyen pour que personne ne soit exclu de donner son vote, et que personne ne soit privé des suffrages qui peuvent être émis en sa faveur. J'ai pensé que je ne pouvais pas faire un meilleur usage des facultés accordées à l'exécutif, et que si par malheur, il y avait encore des gens qui voulussent affliger leur patrie par les maux de la guerre et exiger ainsi la nécessité d'une nouvelle énergie pour les soumettre, l'opinion publique reconnaîtra que l'exécutif a eu la sincère volonté de ne rien omettre pour arriver au bien suprême de la paix et donner toute amplitude à la liberté électorale.

A ces questions d'une grande importance, se lie celle relative aux Etats qui se trouvent en état de siége. Les circonstances étant, en ce moment, favorables pour la résolution de la plus grande partie des cas, l'exécutif aura soin, avec la plus scrupuleuse exactitude, de ne pas laisser subsister cette situation anormale, partout où elle ne sera pas rendue nécessaire par le défaut absolu d'autorités constitutionnelles, jusqu'à ce que ces autorités aient été élues, ou sur les points dans lesquels se fera sentir le plus impérieusement le rétablissement de la paix.

L'exécutif, investi par le Congrès de l'Union d'amples facultés, se réserve de n'en faire usage que dans les cas extrêmes et de nécessité indispensable. Il désire, surtout, ne pas être obligé de s'en servir contre les garanties individuelles.

Le respect que ces garanties méritent ne peut être excessif. La plus importante, la liberté de la presse, qui protége et garantit les autres, sera pour moi inviolable, comme elle l'a été sans aucune exception pendant la longue période où j'ai fonctionné comme ministre de l'illustre président dont nous déplorons la perte. Si la liberté d'écrire ne doit avoir de limite en aucune époque, elle doit en avoir encore moins dans une période de lutte électorale. Le meilleur censeur des excès de la presse est la presse elle-même, éclairée, libre, écho de toutes les opinions et de tous les partis.

Dans les affaires administratives, je veillerai au maintien des principes d'ordre et de moralité. Je m'efforcerai de faire, dans les dépenses publiques, toutes les économies que réclame la pénurie du trésor. Dans la distribution des charges et des emplois, je ne considérerai que l'honnêteté, l'aptitude et le vrai mérite. Les employés actuels qui possèdent ces qualités seront vus par moi sans aucune prévention, quels qu'aient été leurs antécédents politiques. Dans l'exercice du pouvoir suprême, je ne dois pas être l'organe ni le représentant d'un cercle politique, mais bien le représentant de la nation entière. Je ne dois pas être le chef d'un parti, mais l'exécuteur impartial et désintéressé de la loi.

Les élections terminées et l'élu du peuple ayant été proclamé par la représentation nationale, je regarderai comme un honneur de lui remettre le gouvernement, démontrant ainsi ma complète déférence à la volonté souveraine du pays en lui remettant le dépôt que m'avait confié la Constitution.

Mes actes répondront de la sincérité de mes sentiments et j'aurai soin de ne m'écarter en rien des principes que j'expose ici, afin qu'en terminant la période de ma courte administration, je puisse aspirer à ce que mes concitoyens rendent témoignage à mes efforts pour l'accomplissement de mon devoir.

Mexico, 27 juillet 1872.

SEBASTIEN LERDO DE TEJADA.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *mardi*, 3 *septembre*.

Hier, il y a eu à Lyon des rassemblements à l'occasion de la restitution des écoles aux instituteurs congréganistes.

Les troupes ont dissipé ces rassemblements. Il n'y a eu aucun conflit.

La tranquillité est complète aujourd'hui.

Les derniers avis de la Plata assurent que plusieurs Français habitant le Paraguay ont été assassinés. Parmi eux, se trouve M. Dessessarts, chargé des intérêts français pendant l'absence du vicomte d'Abzac.

L'amiral de Gueydon est arrivé hier à Trouville.

Angleterre.

LONDRES, *lundi*, 2 *septembre*.

On signale l'arrivée du steamer *Plymouth*.

LONDRES, *mardi*, 3 *septembre*.

Le *Times*, dans un article de bourse, annonce que le paiement des 500 millions, dus par la France et échéant au mois de septembre, a déjà été effectué à Berlin.

Le *Daily Telegraph* publie un télégramme de Massowah annonçant que le roi d'Abyssinie a envoyé un ultimatum ordonnant aux Egyptiens d'évacuer Bogos. Les Egyptiens ont refusé. Ils vont probablement s'avancer dans l'intérieur du pays.

Plusieurs chefs abyssiniens ont fait leur soumission.

LONDRES, *mardi*, 3 *septembre*.

Le *Times* dit que le ministre des finances d'Espagne, M. Gomez, a déjà préparé des mesures efficaces et praticables pour couvrir le déficit du trésor espagnol et pour augmenter les revenus de l'Etat.

M. Gomez soumettra ces mesures aux Cortès, immédiatement après leur réunion.

LONDRES, *mardi*, 3 *septembre*.

Le *Times*, dans son article financier, publie un télégramme de New-York assurant que les sociétés de chemins de fer de l'Erié-New-York central et Pennsylvanie centrale veulent élever leurs tarifs de 33 p. c.

LONDRES, *mardi*, 3 *septembre*.

Un incendie s'est déclaré à la cathédrale de Canterbury.

BELFAST, *lundi*, 2 *septembre*.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant la nomination d'une commission royale pour procéder à une enquête sur la cause des derniers désordres.

Europe centrale

BERLIN, *mardi*, 3 *septembre*.

Voici le programme détaillé, d'après les renseignements officiels, pour samedi prochain : Grande revue, dîner au palais, spectacle gala. On donnera le *Nurmahal* de Spontini.

Réception, à la même heure, du corps diplomatique, par l'empereur d'Autriche, qui est en deuil de sa mère.

Ensuite grande retraite et concert monstre, devant le palais, par les musiques réunies de la garnison.

Dimanche : services religieux pour les souverains. Dîner intime au château de Babelsberg. Réception chez le prince impérial au nouveau palais à Potsdam.

Lundi : grandes manœuvres à Spandau. Dîner suivi d'une réception chez le prince Charles. Spectacle gala; on donnera *Lohengrin* de Wagner.

Mardi, suite des manœuvres. Concert chez l'impératrice Augusta.

Mardi, grandes chasses dans le Wildpark.

Jeudi, départ de l'empereur Guillaume pour la fête anniversaire de Marienbourg.

BERLIN, *mardi*, 3 *septembre*.

L'Empereur Guillaume a assisté aux manœuvres de la garde en garnison ici. Ces manœuvres ont eu lieu ce matin sur les champs du Tempelhof.

Sa Majesté était à cheval et accompagnée des princes royaux, du grand-duc Nicolas, d'un état-major nombreux et d'un grand nombre d'officiers étrangers.

BERLIN, *mardi*, 3 *septembre*.

Le grand-duc Max de Bavière, oncle du Roi régnant, est arrivé aujourd'hui à midi.

Il est descendu au château royal.

Le prince de Gortschakoff est arrivé aujourd'hui.

Italie.

ROME, *lundi*, 2 *septembre*.

L'*Opinione* assure qu'aucune circulaire relativement à l'entrevue de Berlin n'a été envoyée, ni en commun, ni séparément, par les cabinets de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Il n'y a eu que des explications verbales et officieuses.

Outre-Mer.

RIO-DE-JANEIRO, *samedi*, 3 *août*.

Le général Mitre est toujours ici; on assure que sa mission tend à une solution pacifique.

On constate des cas de fièvre jaune à Bahia.

NEW-YORK, *lundi*, 2 *septembre*.

Pendant le mois d'août, la dette des Etats-Unis a diminué de 10,750,000 dollars.

L'encaisse du trésor s'élevait fin août à 85 millions, dont 74 millions en or et 11 en papier monnaie.

Les steamers *Scandinavian* et *Limerick* sont arrivés.

Bulletin des bourses.

AMSTERDAM, 3 *septembre*.—Aut. rente pap. mai, 60 3/8. — Id. argent, janv., 65 3/16 — Lots autr. (1860), 581 0/0. — Id. (1864), 160 0/0. — Lots hongr. (1870), 117 3/4 — Consolidés turcs (1865), 51 15/16. — 5/20 bons américains (1882), 98 5/16.— Espagne intér. 25 13/16.—Id. extér. (1869), 30 5/16. — Id., différée 00 0/0.— Pays-Bas, 2 1/2, 55 7/16.— Mexic., 00 0/0.—Changes : Londres, 12-05 0/0; Paris, 00 0/0. Francf., 000 0 0; Hamb., 00 0/0. — Pérou, 76 5/8.— Ottoman, 156 3/4 — Portugais, 41 3/4. — Empr. franç. 1872, 80 1/4.

LONDRES, 3 *septembre*.—Consol. angl. 92 3/4 à 00 0/0. — 5/20 bons amér. 1882 92 3/8 à 92 5/8. — Chem. de fer Illinois. act. 000 0/0 à 000 0/0.— Id. Erié, act. 40 0/0 à 00 0/0 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 52 1/2 à 52 5/8. — Id., 1869, 64 1/8 à 64 3/8 — Espagnol, 1869, 29 7/8 à 00 0/0. — 5 p. c. italien, 67 1/4 à 67 1/2. — Chem de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 24 1/2 à 25 1/2. — Namur-Liége 00 0,0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 3/4 à 17 7/8 — Lombards, 19 5/8 à 19 7/8. — 5 p. c. français, 2 1/4 à 2 3/8 — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 00 à 00 0/0. — Change : sur Paris, 25-85; sur Hambourg, 13 10 3/8; sur Anvers, 25-85 — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.—Rente autr. argent, 00 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 4 1/8 à 4 3/8.

LIVERPOOL, 3 *septemb.*—*Cotons*. — Clôture : Marché plus calme.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 12 000 b., dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation

Importation : 3.000 balles.

Orléans, 10 7/16; les autres sortes sans changement.

MANCHESTER, 3 *septembre*.— Marché ferme, mais peu actif.

BERLIN, 3 *sept* — Autrich rente pap., 61 0/0 —Id. argent, 65 5/8 —Lots autr., 1860, 96 1/4. — Id. 1864, 93 1/4.— Créd. mob. aut., 209 1/2. — Chem. de fer aut. 205 1/4.—Id. Lombard 131 1/2 — Turcs, 1865, 51 3/8. — 5 p. c. Italiens 67 0/0. — 5/20 bons amér 1882, 96 3/4. — Actions Banq. centr. anvers., 114 0/0. — Change : Amsterdam 139 1/8 — Paris. 79 0/00. — Londres 6-20 5/8.— Belgique 79 1/12 —Vienne 90 3/4 — Saint-Pétersbourg, 89 1/4

BERLIN, 3 *septembre* — Seigle, septembre, 53 1/2; sept.-oct., 53 1/2. — Froment, septembre, 83 1/2; sept.-oct., 82 3/8. — Huile de colza, sept., 22 2/3; sept.-oct, 22 2/3; avril-mai, 23 2/3.

VIENNE, 3 *septembre*.— Rente papier mai, 66-50. —Dito, arg., janv., 71-50. — Lots autr. (1854), 95-00. — Id.(1858) 189-00.— Id. (1860), 105-00. —Id. (1864). 147-00. — Crédit mob. autr., 341-00. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Czern., 163 00.— Act. Banq. Nation., 883-00.—Lots hongr. (1870), 108-00. — Chem. de fer autr. 336-50. —Id. du Nord, 209-25. — Lomb. nouv, 213-00. — Banque anglo-autr., 325-25.— Chemin de fer Theis, 264-00. — Changes Londres, 109-15, Hambourg, 80-45; Paris, 42-45. — Napoléon d'or, 8-70 1/2. — Argent, 107-50

FRANCFORT, 3 *sept*. — Chem. de fer Lombards, 228 3/4 — Autriche, rente argent, janvier, 65 9/16, — Id., papier, mai, 61 1/16 — Lots autrichien (1860), 98 1/4. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 365 3/4. — Ch. de fer autric., 360 3/4. — Lots hongrois (1870), 115 1/2 — 5/20 bons américains (1882) 96 0/0. — Change sur Londres, 118 0/00.— Id. sur Paris, 92 3/8 — Id. sur Amsterdam, 97 7/8.— Id. sur Vienne, 106 13/12 —Id. sur Hamb., 87 1/4. — 5 p. c. français 1872, 88 1/8. — Banque bruxelloise, 114 0/0. — Actions. Banq. centr. anvers., 114 0/0. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

Bourses du jour.—Cours d'ouverture du 3.

PARIS.—5 p. c. français, 85-85 0/0.— 3 p. c. rente à terme, 55 55 0/0. — Crédit mob. français, 000-00. —Emprunt italien, 5 p. c., 68-70. — Romains, 00-00. — Consolidés turcs, 00-00. — Chemins de fer autrichiens, 785-00. — Lots turcs, 000 0/0. — Chemins de fer lombards, 503 00. — 6 p.c. américains, 1882, 00 0/0. — 3 p. c. espagnol, int., 00 0/0; 1 p. c. id. différée, 00-00; 3 p. c. id. ext. 1869, 00 0/00.— Crédit foncier français, 000-00. — Ville de Paris, 1871, 000 0/0.— Société Générale, 000-00.—Morgan, 000-00. — Emprunt 1872, 88 90.

PARIS, 3 *septembre*.—Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 89-00; id. à livrer, s/octobre, 89-75, nov.-décemb., 91-00; 4 premiers mois 1873, 92-25; huile de lin courant mois, 98-00; nov.-décemb., 96-00; 4 premiers mois, 96-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 65-25; nov.-déc., 63-00; 4 mois novembre, 62 25.

Etat civil de Bruxelles.

MARIAGES *du* 2. — Decoen, bijoutier, rue des Quatre-Fils-Aymon, et Swinnen, tailleuse, rue du Jardin-des-Olives. — Deceuleneer, serrurier, à Laeken, et Hercoliers, dentellière, imp. de la Grenade. — Remy, peintre, place de Louvain, et Morrens, tailleuse, id. — Delistrie, plafonneur, à Ixelles, et Dewever, dentellière, rue du Faucon. — Nitelet, paveur, rue de l'Etoile, et Loyaerts, journalière, id. — Brasseur, cordonnier, impasse Saint-Thomas, et Coenraet, fleuriste, impasse de la Tentation. — Govers, tourneur, impasse de la Tentation, et Vanloock, repasseuse, même impasse. — Pulinx, serrurier, rue des Minimes, et Meeus, servante, rue du Marché-au-Charbon. — Parfait, employé, à Laeken, et Evrard, servante, rue Duquesnoy. — Couvreur, journalier, rue Haute, et Peeters, modiste, rue aux Laines.

DÉCÈS, *déclarations des* 2 *et* 3 *septembre*. — Vanschepdael, 80 ans, époux Poutoc, impasse des Fraises. — Guilbert, mécanicien, 68 ans, époux Meumer, rue du Canal. — Delvigne, teinturier, 72 ans, époux Debois, rue de la Chapelle. — Vanelewyck, lingère, 10 ans, rue des Six-Jetons. — Vermeulen, orfèvre, 70 ans, veuf Hals, Vieux-Marché-aux-Grains. — Vandenbroeck, cordonnier, 37 ans, rue Pachéco. — Durez, négociant, 55 ans, époux Vanroy, rue de Loxum. — Machtelinckx, journalière, 73 ans, veuve Vanongeval, rue du Canal. — Dix-huit enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

AUBEL, 2 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hectolitre, fr. 26-25, baisse 0-25; seigle 14-25, baisse 0-00; féverolles, 15-00, baisse 0-00; avoine, 7-50, hausse 0-00, orge, 12-00, baisse 0-00; pom. de terre, les 100 kil., 0-00, hausse 0-00; beurre, le demi-kil., 1-29, hausse 0-11.

COURTRAI, 2 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, l'hect., fr. 24-34 à 27-00; seigle, fr. 13-00 à 13-34. — Huile de colza, la tonne de 48 lots, fr. 83-50 à 00-00; id. de lin, fr. 85-00 à 84-75. —Tourteaux de colza, les 100 kil., fr. 18-50 à 18-25; id. de lin, 24-00 à 29-00.

GRAMMONT, 2 *septembre*.— (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*).

Froment, les 100 kil., fr. 29-50, baisse 0-00; méteil, 20-00, hausse 0-00; seigle, 15-00, hausse 0-00; avoine, 15-00, hausse 0-00; fèves, 16-50, hausse 0-00; pommes de terre, 7-00, hausse 0-00; linette, 35-50, baisse 0-00; colza, 38-50, hausse 0-00; lin par kil., 1-45, hausse 0-00; beurre, par kil., 2-65, hausse 0-00; œufs, les 25, 2-00, hausse 0-00.

Toiles.—Pièces exposées en vente 00, vendues 00.

LIÉGE, 2 *septembre*.—(Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 1re qual., le sac de 103 kil., fr. 32-00, baisse 0-00; id. 2e qual., 31-00, baisse 0-00; seigle, 1re qual., les 94 kil., 17-50, baisse 0-00; id. 2e qual., 00-00, baisse 0-00; orge 1re qual., le sac de 94 kil., 17-50, baisse 0-00; id. 2e qual., 16-00, baisse 0-00; épeautre, 1re qual., le muid de 112 kilog., 26-00, baisse 0-00; id. 2e qual., 24-00, baisse 0-00; avoine 1re qual., le muid de 150 kil. 25-00, hausse 0-00; id. 2e qual., 23-50, hausse 0-00.

NINOVE, 3 *septembre*. — (Correspondance partic. de *l'Indépendance belge*.)

Froment, 100 les kil., fr. 31-00 à 31-00; seigle, 17-00 à 18-00; avoine 14-00 à 15-00; graine de colza, 00 00 à 00-00; pommes de terre, 8-00 à 8-50; beurre le demi-kilog., 1-30 à 1-40.

TERMONDE, 2 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Beurre, par 3 kil., fr. 8-45 à 8-72; œufs, par quarteron, 2-00 à 2-27; pommes de terre, les 100 kilog., 7-00 à 8-00.

Voici les cours de la bourse :

Huile de lin, par 100 kil., fr. 85-50 à 86-00; id. de chanvre, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. indigène, fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 83-00 à 84-00; id. de navette, fr. 00-00 à 00-00; id. de coton épurée, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. décol., fr. 85-00 à 00-00. — Tourteaux de lin, par 100 kilog., fr. 22-00 à 23-00; de navette, fr. 14-00 à 15-00; idem de chanvre, par 100 kil., fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 17-00 à 18-00. — Graine de lin de la mer Noire, par 100 kilog., fr. 39-50 à 00-00; id. de la Baltique, par 100 kilog., fr. 31-00 à 37-00; id. indigène, fr. 30-00 à 36-00; id. de chanvre, par 100 kilog., fr. 00-00 à 00-00; id. de colza, fr. 38-00 à 00-00. — Froment, fr. 00-00 à 00-00; seigle, fr. 00-00 à 00-00.

TIRLEMONT, 3 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment vieux, les 100 kil., fr. 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 31-20, hausse 0-91; seigle, 00-00, baisse 0-00; id. nouv., 17-22, baisse 0-00; avoine, 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 14-81, baisse 0-00; colza nouv. 38-75, baisse 0-25; orge, 00-00, hausse 0-00; id. nouv., 18-75, baisse 0-25; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre, 6-00, baisse, 0-00; paille, 3-00, baisse 0-00; foin, 3-75, hausse 0-00; chanvre le kil., 1-08, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 2-54, hausse 0-00; œufs, les 26, 2 00, baisse 0-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 3 *septembre*.

Cuirs, — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes :

Cuirs salés.

Margaretha B. 700 B.-A., b/fs, 20/25 k., fr. 90.

On a traité, sous voiles, tous les b/fs 25/28 à fr. 85, à provenir des 4,800 Urug. saladeros, b/fs 71 17 liv. esp., par *Blancy Brothers*, dans le port.

2,382 B.-A. Gualeguay saladeros, v/s, 54 17 liv. esp. à fr. 87, attendus par *Santa-Bonita*.

Cornes.

Insel, 8,865 Urug., b/fs, 54/55 k., fr. 62 1/2
» 8,335 » » 28/29 k., fr. 78.
Ribston, 10,739 B.-A., 39 1/2 à 40 1/2 k., fr. 42.

Cafés. — Marché sans affaires de premières mains.

Laines. — Marché ferme avec demande régulière. Il s'est vendu aujourd'hui 189 balles laine en suint de la Plata et 65 écouailles de France.

Saindoux. — Marché soutenu avec affaires régulières. On a vendu aujourd'hui 300 tierçons Wilcox, disp., à fl. 26 entr, et 100 tierçons, même marque, à fl. 26 1/8 entr.

Par navire sous voiles, il s'est fait 250 tierçons Wilcox, à fl. 26 3/8 ent., et 200 tierçons Wilcox, livraison novembre, de fl. 25 3/8 à 25 1/2 ent. par 50 k.

Salaisons. — La demande pour le lard a été très-calme aujourd'hui. Toutefois, les prix restent soutenus. On cote long middles disp. fr. 113 ent. et short middles disp. fr. 113 ent. par 100 kilos. En épaules salées de porc nous connaissons la vente de 150 c/s disp. à fr. 95 ent. les 100 kilos.

Cotons. — On nous fait connaître la vente de 207 balles coton Louisiane, à fr. 122, et 70 balles à fr. 128 par 50 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible .... fr. 00 00 à 00 00
— — sur sept. .... fr. 00 00 » 00 00
— — 4 mois d'octob. fr. 62 50 » 00 00

Céréales. — Les affaires en froment ont été limitées. Les froments du Nord, par suite des hautes demandes, n'ont pas rencontré d'acheteurs. En froment Polish disp. et flottant, il s'est traité environ 6,000 hect. de fr. 30 1/2 à 31 1/4. Il s'est également vendu de fr. 31 à 32 diverses parties froment nouveau indigène destiné à l'exportation.

Nous connaissons une nouvelle vente de 6,500 hect. orge nouvelle d'Odessa, expédiable en septembre, par vapeur, à fr. 17 3/4, entr., par 100 kilos.

Les autres articles restent stationnaires. La graine de colza de Zélande reste également stationnaire à fr. 40, par 100 kilos.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	48 — à — —	48 1/2 à — —
Courant	48 — » — —	48 1/2 » — —
Octobre	48 — » 48 1/2	49 — » — —
Novembre	— — » — —	49 1/2 » — —
Décembre	— — » — —	49 1/2 » — —
3 derniers mois	49 — » — —	49 1/2 » — —
4 derniers mois	48 1/2 » — —	49 — » — —

Marché en hausse.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers*.

ARRIVAGES DU 1er SEPTEMBRE.— Le steam. angl. *Ellen Constance*, c. Smith, d'Oran, avec minerai.

Le st. angl. *Pacific*, c. Downes, de Harwich, avec div. march. et 165 passagers.

Le st. angl. *Glenmore*, c. Wilson, de Middlesbro, avec fer.

Le st. angl. *City of Durham*, c. Allen, de Liverpool, avec div. march.

Le st. sué. *Carl-Friedr. Wœrn*, c. Kleverström, de Gothembourg, avec minerai et fer.

Le lougre fr. *Angélique*, cap. Guéno, de Passage, avec minerai.

Le 3-m.-goël. russe *Gefina*, c. Lindell, de Tornea, avec bois.

La goël. angl. *Mary Casson*, c. Davis, de Waldemarvik, avec fer.

— DU 2. — Le st. belge *Baron Osy*, c. Verbist, de Londres, avec div. march. et 172 passagers.

Le st. angl. *James Mary Church*, c. Deacon, de Hull, sur lest.

Le st. angl. *Lord Cardigan*, c. Gibbs, de Grimsby, avec div. march. et 9 passagers.

Le st. angl. *Kestrel*, c. Carew, de Liverpool, avec divrses march.

La goël. angl. *Eva Maria*, c. Nichols, de Newcastle, avec guano.

La goël. all. *Erwartung*, c. Vogt, de Pitea, avec bois.

Le st. angl. *Zebra*, c. Bibbing, de Hull, avec div. march. et 24 pass.

Le st. angl. *Otter*, c. Walker, de Newcastle, avec div. march. et 19 pass.

Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, de Londres, avec div. march. et 16 passagers.

Le st. angl. *Louvain*, c. Godley, de Hull, avec div. marchandises.

Le st. allem. *Emilie*, c. Wittenhagen, de Stockholm, avec fer.

Le st. all. *Astronom*, c. Krulle, de Hambourg, avec div. march.

Le brick russe *Sovinto*, c. Mickelson, de Skelleftea, avec bois.

DÉPARTS DU 1er. — Le st. angl. *Richmond*, c. Edwards, pour Hull, sur lest.

Le st. holl. *Vesuvius*, c. Overlack, p. New-York, ch.

Le brick all. *Insel*, c. Schulte, pour Drammen, sur lest.

La barque angl. *Eleonora*, c. Mead, pour l'Angleterre, sur lest.

La barque angl. *Ribstone*, c. Shillet, pour Sunderland, sur lest.

— DU 2. — Le st. anglais *Sumus*, c. Smith, pour Middlesbro, sur lest.

La barque esp. *Ardanza*, c. Abrisquieta, pour la Havane, ch.

La goël. fr. *Petit Louis*, c. Guégan, pour Limpas, sur lest.

La goël. fr. *Rose*, c. Morvan, pour Skien, sur lest.

Le sloop fr. *Anne et Marie*, cap. Ezan, pour Bordeaux, ch.

La goël. all. *Maria*, c. Schleinhege, pour Villanova, sur lest.

Marchés étrangers. — *Grains et graines*.

LONDRES, 2 *septembre*. — *Céréales*. — Malgré le beau temps, l'insuffisance constatée de la moisson continue à exercer une influence fâcheuse pour le public sur les prix du marché, qui généralement sont à la hausse.

Blé. — Le ton de Mark-Lane aujourd'hui était encore plus ferme qu'au marché de vendredi. L'approvisionnement en blé indigène était modéré, la demande assez active, et les prix ceux du dernier marché. Le blé vieux a monté de 1 sh. par quarter. Les blés étrangers sont très-recherchés, et se vendent en hausse de 1 à 2 sh. le quarter.

Orge. — Il y a peu d'orge sur le marché. On traite un chiffre assez considérable d'affaires et les prix se maintiennent.

Avoine. — L'avoine est plus ferme. Elle fait 6 d. de plus par quarter.

Féveroles et pois. — Ces deux articles sont calmes; mais les prix restent à peu près les mêmes.

Le *maïs* est bien demandé et maintient fermement ses prix.

Farine. — La farine conserve aussi sa valeur.

Houblons. — Les affaires sont presque nulles et les vendeurs ont beaucoup de peine à maintenir les prix. Les plantations sont dans un état satisfaisant et si le temps continue à être beau, on peut compter sur une belle récolte. Cependant les dommages que le mauvais temps a causés dans le Worcestershire sont irréparables. La récolte dans le Kent va commencer incessamment.

Marchés étrangers.— *Marchandises diverses*

HAVRE, 2 *septembre*. — La semaine s'ouvre avec un marché peu animé pour les *cotons*, la consommation se montrant assez réservée vu les hauts prix que demandent les détenteurs en présence des avis défavorables à la récolte qui nous parviennent des Etats-Unis. Nos cours d'ailleurs progressent rapidement, principalement pour les provenances d'Amérique et du Brésil, que recherche surtout la filature. Pour le coton de l'Inde (à l'exception des beaux Oomrawuttee) les vendeurs paraissent toujours assez coulants. En disponible, il faut voir, aujourd'hui, le très-ordinaire New-Orleans, autour de fr. 132; le bas dito, de fr. 121 à 122, et le très ordinaire Georgie, à fr. 125.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 811 balles, la totalité en disponible.

A terme, les cours progressent également, vu les avis favorables à l'article, qui nous parviennent d'outre-mer. Le low middling New Orleans est coté, cette après-midi, fr. 128 sur septembre, fr. 125 sur décembre, et fr. 118 sur les trois premiers mois de l'année prochaine.

Les *cafés* restent fort calmes, vu les avis moins favorables qui nous parviennent du Brésil et qui signalent des recettes plus régulières et des prix moins tendus, à la source. On n'a coté, sur place, ce matin, que 177 sacs Rio, lavés, à fr. 103 50 les 50 kilog., ent.

Les *suifs* restent demandés et bien tenus. L'on a coté encore, depuis notre précédent Bulletin; 50 pipes 121 demi-pipes Buenos-Ayres, saladeros, bœufs, à fr. 55-25 les 50 kilog.; 50 demi-pipes dito dito, à livrer, au même prix, et 48 demi-pipes Plata, de moutons, à fr. 54.

Les *pétroles* d'Amérique n'ont provoqué, non plus, aucune nouvelle affaire. — Il en existait, sur place, au 31 août, 2,000 fûts de bruts, cotés nominalement, fr. 37 par 100 kilog. sur base de 80°. Les raffinés manquent complétement.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 0/0). — Mercredi, 4, *Guillaume Tell*, gr.-opéra en 4 actes.

Pour faciliter cette représentation, Mlle Asselmans chantera le rôle de Mathilde.

Les chœurs seront, au 2e acte, augmentés de trente membres de l'Orphéon, sous la direction de M. Bauwens.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0 0). — Mercredi, 4, *les Cloches du soir*, c. en 1 acte; *la Comtesse de Sommerive*, com. en 4 actes; *Il est de la police*, c. en 1 acte.

Jeudi, 5, bénéfice de Mlle Déjazet.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h 3/4).—Mercredi, 4, représentations extraordinaires données par les artistes du théâtre du Palais-Royal : *l'Homme n'est pas parfait*, v. en 1 acte; *les Deux Noces de Bois-Joli*, c. en 3 actes.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/4).—Mercredi, 4, *les Cent Vierges*, op. en 3 actes; *le Coupé du docteur*, com. en 1 acte.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT — Samedi, 7, réouverture. — Représentation au profit de l'Œuvre du Denier des Ecoles.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Les dimanches et jeudis, à sept heures du soir, concerts d'harmonie militaire.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz. Entrée au jardin, 1 fr.; aquarium, 50 c. (Omnibus américain.)

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c.

AVIS IMPORTANT
—
NAVIGATION RÉGULIÈRE
entre
ANVERS ET LONDRES
ET VICE VERSA.
Grande réduction du prix de passage.
Par les magnifiques steamers de 1re classe :
Enterprise, cap. TARGETT, partant d'Anvers tous les *Mercredis soir*.
Nestor, capitaine BEARMAN, partant d'Anvers tous les *Samedis soir*.
PRIX DES PLACES :
1re cabine, billet simple.... **10** shill., fr. **12-50**
Aller et retour, billet valable pour un mois........ **15** » » **18-75**
Pour plus amples informations, s'adresser à Anvers à MM. MARQUER frères et Ce, armateurs, rue St-Paul, 7, et à Londres à MM. HOFMAN SCHENK et Ce, 4, Vine street Minories. 2351

Ayuntamiento de Madrid

SPA (BELGIQUE) — SAISON DES EAUX 1872

(DERNIÈRE ANNÉE DE L'EXPLOITATION DES JEUX)

La saison commence le 1er mai et finira le 31 octobre. — Pendant la saison, Bals ou Soirées dansantes dans les beaux Salons de la *REDOUTE*, Musique deux fois par jour, Spectacles, Fêtes et Concerts champêtres, Illumination de promenade, *Courses de Chevaux*. Convois de chemin de fer plusieurs fois par jour pour toutes les directions.

SAISON D'ÉTE 1872

BAINS DE HOMBOURG

SAISON D'ÉTÉ 1872

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

Les **Eaux salines** et **muriatiques de Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'Établissement des Bains comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS** de **CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, **à Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra Italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi, MM. Stagno, Verger,** etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles à Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De **Francfort à Hombourg**, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — **Il y a neuf convois par jour, aller et retour.**

BAINS DE MER DE MONACO

SAISON D'ÉTÉ

La rade de MONACO, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. La chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer. Le fond de la plage, ainsi qu'à TROUVILLE, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse au contact. CABINES élégantes et bien aérées.

BAINS d'EAU DOUCE et BAINS de MER CHAUDS.

GRAND HOTEL DES BAINS sur la plage. — Appartements parfaitement meublés. — Pension modérée pour familles.

LE SEUL BAIN DE MER possédant un CASINO, qui offre à ses hôtes les mêmes distractions et agréments que les établissements des bords du Rhin.

La Roulette s'y joue avec un seul zéro : le minimum est de 5 francs, le maxmum de 6,000 francs.

CABINET de LECTURE où se trouvent toutes les publications Françaises et Etrangères. — CONCERT l'après-midi et le soir. — Orchestre d'élite.

Les JARDINS DE MONTE CARLO, qui s'étendent en terrasses du CASINO à la mer, offrent, outre les points de vue les plus pittoresques, des promenades agréables au milieu des Palmiers, des Caroubiers, des Cactus, des Alocs, des Géraniums, des Lauriers-rose, des Tamarins et toute la flore d'Afrique.

GRAND HOTEL DE PARIS, à côté du CASINO. Cet Hôtel, l'un des plus somptueux et des plus confortables du littoral de la Méditerranée, a été considérablement agrandi. BEAUX APPARTEMENTS. Magnifique SALLE A MANGER, SALON de RESTAURANT, GRAND CAFE avec BILLARDS. — CABINETS PARTICULIERS. — CUISINE FRANÇAISE.

La ville et la campagne de MONACO renferment des HOTELS, des MAISONS PARTICULIÈRES et des VILLAS, où les voyageurs trouvent des appartements *à des prix modérés.* — STATION TÉLÉGRAPHIQUE.

Le trajet de MARSEILLE à MONACO se fait en 7 heures.

Depuis l'ouverture de la ligne de la Ligurie on se rend par chemin de fer de GENES à MONACO en 7 heures.

De TURIN en 12 heures.
De MILAN en 12 heures.
De FLORENCE en 18 heures.
De VENISE en 19 heures.
De ROME en 28 heures.
De NAPLES en 36 heures.

Plusieurs départs amènent les voyageurs de NICE à MONACO. Le trajet se fait en TRENTE MINUTES.

Immeubles en Belgique.

Etude de Me MORREN, *rue de la Loi, 3a, à Bruxelles.*

Le notaire MORREN, à Bruxelles, vendra publiquement, avec bénéfice d'une prime d'un pour cent sur le montant de l'adjudication préparatoire, lundi 9 septembre 1872, à midi précis, à l'estaminet *la Salle d'attente*, hors la porte de Diest, à Louvain : environ 30 hectares de **Terre** et **Prairie**, situés sous les communes de Wygmael, Herent et Rotselaer, arrondissement de Louvain.

S'adresser pour les conditions en l'étude dudit notaire MORREN, où les amateurs peuvent se procurer des plans, comme aussi en l'étude du notaire VAN OVERSTRAETEN, à Louvain. 3127

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le notaire MOSTINCK, à Bruxelles, adjugera définitivement, jeudi 12 septembre 1872, à midi, en la salle des ventes par notaires en cette ville, en séance extraordinaire et avec enchères :

IMMEUBLES A NEDER-OVER-HEEMBEEK.

Une pièce de **Terre** et de **Pré** aux rues dites Bruyne straat et Potaarde straat, suus la limite de Vilvorde, contenant 11 hectares 45 ares, divisée en 43 lots. Les prix s'élèvent ensemble à fr. 61,855

VILVORDE.

Six hectares de **Terre**, de **Bois** et de **Pré**, d'un seul tenant, aux lieux dits : « Rubentorre et Strooselsbosch, en 12 lots. Prix, fr. 17,900

SEMPST.

Quatre hectares 95 ares de **Terre**, de jardin et de pré, aux lieux dits : Aan de Brugge, voor en achter Broeck, de Golderij, Dambrug et Bosch straat, en 21 lots. Prix, fr. 26,220

42 HOTELS de maître décorés avec luxe à vendre. **24 Maisons** de rentier avec jardin, **19 Campagnes**, plusieurs **hôtels, maisons** et **campagnes** à louer meublés, la plupart près Bruxelles. Ces propriétés ne sont pas affichées, ni connues à vendre. On envoie franco la liste détaillée. S'adresser à M. LAMBERT, rue Marie-de-Bourgogne, 52, Quartier-Léopold. 2932

TAPIS à VENDRE environ 150 grands tapis pour appartements ; moquette, Aubusson, Nîmes, Beauvais, etc., de toutes nuances et de toutes dimensions en très-bon état, parfaitement frais. S'adr, r. Dupuis, no 5, près le marché du Temple.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Maison **Ferd. W. KUFFERATH** se charge de toutes réparations. — Spécialité de cordes de Naples. — 13, rue d'Assaut, Bruxelles. 2925

AVIS.

Le conseil général d'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles recevra, jusqu'au 3 octobre 1872, les soumissions pour l'adjudication au rabais des fournitures suivantes :

1o *Levure de bière*, 20,000 *kilos*;

2o *Denrées diverses ci-après désignées :*

Amidon, axonge de porc, bleu, café, cassonade, chandelles, chicorée, farine de lin, fromage de Hollande, haricots, huile d'olives, huile de colza, lait, mélasse, œufs, pois verts, poivre, potasse, riz, savon noir, sel, sel de soude, sucre blanc, sucre candi, vermicelle, vinaigre de bière.

3o *Viandes de bœuf, de veau et de mouton*, 120,000 *kilogrammes environ.*

Nécessaires au service de ces établissements pendant une année, à partir du 1er janvier 1873.

4o *Paille de seigle* 140,000 *kilogrammes environ*, nécessaires au service de l'administration pendant onze mois, à partir du 1er novembre 1872.

Les cahiers des charges et les échantillons sont déposés au secrétariat de l'administration des hospices, boulevard du Jardin Botanique, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 2 heures de relevée.

Les soumissions devront être conformes aux modèles annexés aux cahiers des charges. 3142

NOUVELLES MÉLODIES

DE

CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL.
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.

Goddard et Co, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

HOLLANDE UTRECHT.

Café de Nieuwe Bak.

Potage à la tortue. Bouillon, bière anglaise et bavière. 3149

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNE DE PARIS.

SEULE COLLECTION ORIGINALE ET COMPLÈTE DU 20 MARS AU 24 MAI 1871.

Prix : QUINZE FRANCS au lieu de CENT FRANCS.

(**Pour les provinces belges et les pays étrangers,** PORT EN SUS.)

Tout abonné de l'*Indépendance belge* peut faire retirer dans nos bureaux, au prix de QUINZE FRANCS ci-dessus mentionné, cette collection unique présentant un égal intérêt au triple point de vue politique, historique et bibliographique. PORT EN SUS pour les provinces et l'étranger.

General Steam Navigation Company.

BRUXELLES à LONDRES

Par **Anvers** tous les dimanches et vendredis. | Par **Ostende** tous les mardis et vendredis.

Billets pour l'aller et le retour valables pour un mois.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, 2, place Royale, Bruxelles

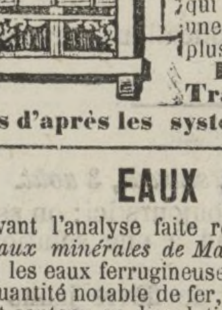

FABRIQUE DE JALOUSIES

HOLLANDAISES & VENITIENNES perfectionnées, brevetées, de M. Nicolas BULENS, 11, rue St-Gilles (quart. Louise), **BRUXELLES.**

La Maison NICOLAS BULENS est la seule qui fabrique les jalousies au moyen de *machines de précision* de son invention, pour lesquelles elle est brevetée *dans tous les pays.* Aussi, grâce à cet outillage mécanique si ingénieux, tous les travaux qui sortent de ses ateliers fonctionnent-ils avec une facilité et une régularité *mathématiques inouïes.* Donc plus d'obstacle ni plus d'usure.

Restauration des jalousies endommagées. — Transformation en système nouveau des jalousies faites d'après les systèmes surannés. — Envoi et placement en province. — Exportation.

EAUX MINÉRALES DE MALMÉDY (PRÈS SPA).

Suivant l'analyse faite récemment par le professeur de chimie, le Dr AL. CLAESSEN, d'Aix-la-Chapelle *les Eaux minérales de Malmédy* peuvent, vu la richesse de leurs éléments minéralisateurs, prendre place parmi les eaux ferrugineuses les plus renommées de l'Europe. En effet, ces eaux contiennent non-seulement une quantité notable de fer, mais aussi une proportion considérable de sels sodiques, magnésiens et calcaires, le tout contenu en dissolution par un excès d'acide carbonique. Grâce à cette heureuse composition, ces eaux sont appelées non-seulement à jouer un rôle important comme eaux curatives, dans le traitement de ces nombreuses et diverses affections qui ont pour origine la faiblesse constitutionnelle, l'anémie ou la chlorose, mais aussi à gagner la faveur générale comme eaux de table ou d'agrément, tant leur digestion est facile, tant leur saveur est fraîche et agréable. Ces eaux sont transportables et se conservent sans altération. A vendre à la source. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des sources. 2582

1F50 LE FLACON **PHÉNOL-BOBŒUF** 3F50 LE LITRE
PRIX MONTYON

DÉSINFECTANT, ANTI-PUTRIDE, HÉMOSTATIQUE, INSECTICIDE

Guérit **Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau** (dartres, etc.), **Épidémies** (Petite vérole, choléra, etc.). *Chez les* **ANIMAUX** *il guérit :* **PESTE BOVINE**, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pépie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulaillers, Colombiers, Chenils, etc. qu'il purge de tous insectes. — Paris, 9, rue Buffault et les Pharmacies, Droguerles, Herboristeries.

IMPORTATION directe. **VINS** d'Espagne et de Portugal. Mson J. Gérard Ostende, 1, r. du Midi Arobes de 23 bout Tinto, fr. 29; Porto, fr 36; Moscatel, Pajarete, Malaga, Malvoisie, Xérès, Alicante, Madère, de fr. 41 à fr. 42-50. Bruxelles, 36, r. de Spa. Envoi à l'étranger contre remboursement.

UN TABLEAU DU PEINTRE

P.-P. RUBBENS

Son portrait peint par lui-même,

Hauteur 75 cent., largeur 55 cent.,

sera vendu publiquement, à Amsterdam, le 24 septembre 1872, à midi, par le libraire G.-THÉOD. BOM, Kalverstraat, E. 10, à Amsterdam.

N. B. Ce portrait est le même tableau qui a été conservé jusqu'à présent par la famille à *Sluis*, et qui a été exposé, entouré de lauriers, à BRUGES avant l'an 1830.

A la même date se vendra, à 10 h. 1/2 du matin : Une petite collection de **Tableaux** de *Teniers, Koekkoek, Haccon, Tanjé, V. Ostade* et d'autres.

Les notices se distribuent chez G.-THÉOD. BOM, Kalverstraat, E. 10, à Amsterdam.

Demandes affranchies. 3145

BAIGNOIRES

Baignoires avec chauffe-bain charbon ou gaz, depuis 95 francs.

Appareils hydrothérapiques depuis 55 francs. *Ch. Vermeiren*, 37, rue de Spa, à Bruxelles.

ON DEMANDE à Bruxelles un PRÉCEPTEUR pour un jeune homme de 12 ans. Bons appointements. Adresser les demandes avec renseignemnts sous les initiales B. M., rue de Ligne, 1. 3100

SOCIÉTÉ DES

CAVES DU MÉDOC

fondée en 1842.

J.-J. MAROT et fils, directeurs, à Bordeaux.

Vins du Médoc garantis à fr. 100 la b/que de 228 lit. en gare de Bordeaux. Vins fins des grands crus en fûts et en bout. — Envoi de prix courants. — *La Société demande des agents.* 3144

A. PALLONES,

Professeur d'italien d'espagnol et de portugais,

Ixelles, rue Caroly, 32.

MAISON IRLER

6, place Sainte-Gudule, 6.

GRANDE LIQUIDATION

MEUBLES ET SOIERIES

25 % en-dessous du prix de factre (*Soieries pr robes*)
15 % id. du prix de fabrication (*Meubles neufs*).

N. B. En vente également des **meubles d'occasion** ayant déjà servi 2861

SPA. — HOTEL DE L'EUROPE.

Propriétaire *Henrard-Richard*. Omnibus à la station

DEMANDE D'AGENT. Une importante manufacture, dont les produits sont bien connus, désire être représentée à Bruxelles par un agent responsable. Envoyer adresse, conditions, références, etc., à P. T. T., chez M. G. Street. 30, Cornhill, à Londres. 3109

DRAGÉES DE GELIS ET CONTE

Approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris.

Deux rapports académiques et de nombreuses expériences anciennes et récentes ont démontré leur supériorité sur tous les autres ferrugineux, et leur efficacité contre les pâles couleurs, les pertes blanches; pour fortifier les constitutions lymphatiques, régulariser la menstruation et combattre toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang.

Les véritables DRAGÉES de GÉLIS et CONTÉ ne sont livrées qu'en boîtes carrées, revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de M. LABÉLONYE, dépositaire général à Paris, rue d'Aboukir, 99.

Dépôt à Bruxelles, chez CH. DELACRE, pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacies de chaque ville. 6

BOURSE DE BRUXELLES DU 3 SEPTEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c......	102 40	A.	Linière de Bruxelles...	— —	
— 4 p. c. 1871...	100 50		Produits au Flénu..	— —	
— (45 % à verser)	102 —	A.	Levant du Flénu....	— —	
— 3 p. c. 1838...	97 —		Providence.......	— —	
— 2 1/2 p. c. 1844.	— —		Omnibus.........	— —	
Créd. Com. 4 1/2 p. c.	103 50		Ce Imm. de Belgique.	— —	
— 3 p. c. 1851	94 25		Soc. cér. de Maestricht	— —	
— — 1868	97 50		BANQUES, CAISSES.		
C. d'ann. dues p. l'Etat	98 —		Act. Banque Nationale	— —	
Emp. de la province..	103 —	P.	— Société Générale.	— —	
Emp. de la ville 1853.	99 —		— — capital	1175 —	
— 1856.	— —		— — réserve	2545 —	
— 1852.	99 —		— Banque Belgique	1090 —	P
— 1857.	— —		— — Bruxelles	585 —	
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	100 —	A.	— Mutualité indust.	885 —	A
Ville Liége 2 1/2 p. c..	— —		— Réunies......	580 —	
— — 3 p. c. 1860	— —		— Soc. immobilière	547 50	A.
— — — 1868	98 50	A.	— — d'Anvers.	— —	
— d'Anvers 1859...	98 —		B. de l'Union, libérées	— —	
— — 1867...	— —		— non lib.	1265 —	
— de Gand 1868...	105 50	P.	B. belge du com. et ind.	880 —	P
— d'Ostende.......	31 —	P.	Banq. des trav. publics	715 —	
OBLIGATIONS.			Cert. liq. Banq. Gén.	38 75	
H. et B.-Flénu, remb.	— —		Crédit liégeois.....	— —	
Bassins houillers remb.	335 —	A.	Banque de Tournai.	— —	
Anvers-Gand.........	318 —	P.	B. de Crédit comm...	— —	
Sambre-et-Meuse.....	852 —		Comptoir général...	— —	
Namur-Liége, amort..	— —		ACT. DE CHEM. DE FER.		
— privilég.	— —		H. et Bas-Flénu, cap.	— —	
— 1858....	331 —		Anvers-Gand......	489 —	P.
— 1859....	325 —		Jurbise..........	387 50	
Nord-Belge.........	314 —	A.	Sambre-et-Meuse....	— —	
Dendre-Waes........	— —		Est-Belge........	435 —	P
Flandre occidentale..	327 50		Dendre-et-Waes....	— —	
— 2e émis.	300 —		Flandre occidentale..	— —	
Anvers-Rotterdam....	316 —	A.	Anvers-Rotterdam...	683 —	
Pepinster-Spa.......	— —		Pepinster-Spa......	650 —	
Mons-Haumont, action	851 —		Turnhout.........	— —	
— oblig..	325 —	A.	Luxembourg......	— —	
Grand-Luxembourg..	460 50		— privilégié	— —	
Chimai.............	190 —	P.	Chimai..........	— —	
Centre.............	276 —	A.	Centre..........	— —	
Hainaut-Flandre, anc.	263 75	A.	Lichtervelde-Furnes..	395 —	P.
— aval s. expl. 3 %.	2 4 75	A.	Eecloo-Gand......	— —	
— 2 1/2 p. c.....	84 50		Blankenberghe Bruges	— —	
Jonction de l'Est 4 p. c.	832 —	A.	Nord de la Belgique..	— —	
— 5 p. c.	— —		Liége-Maestricht....	— —	
Eecloo-Gand.........	— —		Liégeois-Limbourg...	— —	
Nord de Belgique....	— —		Bruxelles-Calais, div.	245 —	
Liége-Maestricht.....	308 —	P.	Braine-le-Cte-Courtrai	— —	
Tongres à Bilsen.....	— —		Tamines.........	103 —	
Est-Belge, 3 p. c.....	316 50		Gand à Terneuzen...	— —	
Blankenberghe-Bruges	227 —		Braine-le-Cte-Gand priv	— —	
Liége-Limbourg 3 p. c.	— —		— non priv.	— —	
— 5 p. c.	485 —		Lokeren.........	— —	
Eecloo-Bruges.......	217 —	A.	Manage à Piéton....	— —	
Bruxelles-Calais, priv.	310 —	P.	Jonction de l'Est....	95 —	P.
Tournai-Jurbise......	— —		Frameries-Chimai...	— —	
Beaume-Marchienne..	300 —		Bass. houillers, act. pr.	— —	
Braine-le-Cte-Courtrai	274 —	P	— act. de div.	— —	
— à Gand.	— —		Soc. génér. d'exploit.	— —	
Tam.-Landen av. s. ex.	227 —		Soc. anon. d'exploit..	— —	
Lokeren à la frontière.	— —		Canal de Bossuyt....	— —	
Manage à Piéton.....	297 50	P.	— Blaton....	— —	
Gand-Terneuzen.....	— —		VALEURS INDUSTRIELLES.		
Ostende à Armentières	155 —		Ch. Produits au Flénu.	— —	
Ouest de Belgique, pr.	233 50		— Hornu-Wasmes..	— —	
Virton (libérées).....	— —		— Levant du Flénu.	— —	
Frameries-Chimay....	— —		— Sars-Longchamp.	— —	
Eecloo-Anvers......	252 50	A.	— Ouest de Mons..	— —	
Can. Bossuyt-Courtrai	— —		— Monceau-Font...	1800 —	A.
— Blaton à Ath...	— —		— Levant d'Elouges.	370 —	A.
Quart. royal de Brux..	— —		— Couch. du Flénu.	— —	
Hyp. immob. d'Anvers.	506 50	A.	— Réunis-Charleroi.	— —	
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —		— Courcelles-Nord.	1510 —	
Charbonnages belges..	— —		— L.-Ferrand, jouis.	— —	
Ce génér. du gaz, 1867	— —		— — priv.	— —	
— 1868	— —		— Charbonn. belges.	370 —	A.
Vieille-Montagne 3 %.	499 —	A.	— Falnuée......	670 —	A.

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoit.....	— —		VALEURS ÉTRANGÈRES.		
— Crachet-Picquery	480 —	A.	Autr. Dette conv. pap.	61 05	
— Carabiniers..	— —		— — arg.	66 —	A.
— Propriét.-Réunis.	— —		Esp. Dette extér. 1869	— —	
— Chevalières-Dour.	— —		— — intérieure.	— —	
— Sacré-Madame..	— —		— Nord d'Espagne..	— —	
— Pts-Sorcière fond.	— —		— — de priorité	210 —	
— — priv.	— —		— — variable..	— —	
— Bonne-Espérance.	— —		— Cordoue-Séville.	213 —	
— de La Haye.....	650 —	A.	— Badajoz.....	— —	
H.-Fourneaux Couillet	420 —		— Cordoue-Malaga.	— —	
— Sclessin.......	415 —		— Pampelune (1870)	184 —	
— d'Ougrée......	615 —	A.	Et.-Unis d'Amér. 1862	96 20	
— Cockerill......	1400 —	P.	— Honduras ch. int.	— —	
— Espérance anc.	410 —	A.	France. Rente 3 p. c.	— —	
— — priv.	— —		Ob. Dép. de la Seine..	— —	
— — nouv.	180 —	A.	— V. de Paris 1865.	— —	
— Monceaux.....	— —		— — 1869.	— —	
— Montigny.....	350 —	A.	— — 1871 lib.	249 50	A.
— Providence....	— —		— Lille 1860...	— —	
— Saint-Léonard.	1000 —	A.	— — 1863....	— —	
— Fer d'Ougrée..	— —		— — 1868....	— —	
— Sarrebruck.....	2800 —	A.	— Bordeaux....	— —	
Zinc. Vieille-Montagne	275 —	P.	B. de Paris et des P.-B.	— —	
— Austro-Belge...	192 50		Luxemb. (G.-D.), act..	232 50	
— Nouv.-Montagne	— —		— act. privil.	— —	
— — 5e d'act.	— —		— obl. 3 p. c.	293 —	P
— Niederfischbach.	— —		— — 5 p. c.	495 —	P.
— Astur. des Mines.	875 —		Ville Rotterdam 1868.	189 25	
— Sardo-Belge....	— —		Central Néerlandais..	— —	
— — privil.	— —		Italie. Emprunt 5 p. c.	— —	
— Bleyberg......	— —		— Ville de Naples...	134 —	A.
— Rocheux d'Oneux	— —	A.	— — de Florence.	— —	
— Stolberg, anc..	— —		— Obl. Livourne..	200 —	P
— — privil.	343 —	A.	— Méridionales...	212 50	
— Velaine.......	— —		— Bra.....	188 —	
Linière Gantoise.....	1640 —	A.	— Central-Toscan..	— —	
— Saint-Léonard.	447 50	A.	— Victor-Em. 1863.	— —	
— Bruxelles, anc.	— —		Rome. Emp. Rothsch.	— —	
— — nouv.	— —		— — pontifical.	66 30	
ACTIONS DIVERSES.			— — Blount.	— —	
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —		Russie. E. 5 p. c. 1862	— —	
— capital	— —		Varsovie-Vienne act..	— —	
Société anonyme Loth	— —		— oblig.	— —	
Glaces d'Oignies.....	740 —	A.	Varna, obl. 3 p. c..	— —	
— de Floreffe....	815 —		CHANGES.		
Lits militaires......	— —		Amsterdam......	210 7/16	
Comp. belge matériels	585 —		Berlin..........	375 50	
Soc. belge des chemins	— —		Francfort........	214 75	
Carrières de Quenast.	810 —	A.	Hambourg.......	187 —	
Union des papeteries.	400 —	P.	Londres..........	25 37 1/2	
Papeteries belges....	— —		Paris............	99 35	
Comp. générale gaz..	505 —	P.	Rotterdam.......	— —	
Conduits d'eaux.....	— —		Vienne..........	229 50	
Omnibus...........	— —		Coupons mét. papier.	— —	
Banque hyp. néerland.	— —		— — argent.	— —	
Comp. gén. de touage.	— —		Coupons dollars....	— —	

BOURSE D'ANVERS DU 3 SEPTEMBRE

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 35		Bade. Obl. 35 fl. 1845	148 —	A.
— 3 p. c...	96 50	A.	Hesse. L. 25 fl. 1834.	95 —	A.
— 2 1/2 p. c.	62 75	A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	245 —	A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 —	A.	Rome. Empr. 5 p. c.	65 75	A.
— 3 p. c. 1859	99 50	A.	— Pont. 1860/64	66 50	A.
— — 1867	101 75	P.	— Cert. Legrelle.	60 —	A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —	A.	Banque de l'Industrie		
Espagne. Ext. 1867/70	29 50	A.	CHANGES.		
— intér.	— —		Amsterdam.... c. j.	210 30	
Autr. Rente pap.....	60 05	P.	Paris......... »	99 40	
— id. arg.....	65 —	P.	Londres...... »	25 42	P
— Lots 250 fl. 1839	— —		Francfort..... »	214 —	A.
— — 250 fl. 1854	— —		Vienne....... »	229 —	
— — 500 fl. 1860	— —		Hambourg..... »	187 50	
— H. vénitien 1859	85 —	P.	Berlin........ »	375 25	A.

CLOTURE du 3. — Métall., 60 1/16. — National, 64 7/8 — Espagne dette diff. 29 1/4; dette extérieure, 24 1/8.

BOURSE DE GAND DU 2 SEPTEMBRE

Belge 4 1/2 p. c...	102 52		Obl. Anv.-Gand priv.	319 50	P.
Dette perpét., 5 p. c.	111 50	A.	— Anv.-Rotterdam.	315 50	P.
Empr. 3 p. c. 1868.	105 50		— Eecloo-Gand..	285 —	A.
— de la prov. 4 1/2	102 —	P	— — Bruges.	221 —	A.
Autriche. Métalliques.	61 06	P.	— Bruges-Blankenb	226 50	A.
Dollars..........	96 —	A	— Gand-Terneuzen	251 —	
Banque de Flandre..	750 —	P.	— Hain.-Flandres.	265 —	P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	— —		— Namur-Liége.	326 —	A.
— Linière Gantoise.	1650 —	A	— Nord-Belge...	314 —	
CHEMINS DE FER.			— Nord d'Espagne.	207 75	A.
			— Badajoz....	— —	
Act. Anvers-Gand div.	460 —	A	— Méridionales..	212 —	
— Dendre-Waes..	— —		— Varna......	153 —	A.
— Lichterv.-Furnes	400 —	P.	VALEURS DIVERSES.		
Obl. Hainaut-Flandre	84 50	A.	Austro-Belge.....	— —	
— Flandre occid.	325 —		Niederfischbach..	— —	

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE

Rente 4 1/2 p. c. c..	80 50	Obl. Lyon-Genève.	— —
— 3 p. c. compt.	55 40	— Lyon 1855..	288 75
— 3 p. c. fin cour.	55 30	— Paris-Lyon..	280 —
5 p. c. 1871 compt..	85 40	— Ouest....	280 —
fin cour..	85 30	— Midi...	279 —
lib. compt.	85 25	— Est....	279 75
5 p. c. 1872 compt..	88 65	— Dauphiné..	280 —
fin cour.	88 55	— Ardennes..	280 —
lib. compt.	— —	— Vendée...	266 25
Emp. Morgan compt.	517 50	— Vict.-Emmanuel	— —
Banque de France.	4070 —	— Romains...	194 —
Crédit fonc., actions.	— —	— Lombards..	264 —
— obl. 4 p. c.	469 —	VALEURS DIVERSES.	
— — 3 p. c.	415 75	Compagnie du gaz	725 —
— colonial.	— —	Canal marit. de Suez	470 —
Crédit agricole...	— —	C. Transatlantique.	280 —
— industriel..	685 —	Soc. Immobilière..	23 75
Soc. dép. et compt. c.	— —	Compagnie-Gaz belge	— —
Crédit mobilier..	440 —	Crédit mob. espagnol.	517 50
Comptoir d'escompte.	640 —	Banque ottomane..	— —
Société Générale..	592 50	— Pays-Bas..	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —	Vieille-Montagne..	— —
CHEMINS DE FER.		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
Act. Orléans....	850 —	Espagne. Dette différ.	— —
— Nord....	985 —	— intérieure	— —
— Est....	540 —	— pass. nouv.	— —
— Paris à Lyon..	857 50	Italie. Emp. 5 p. c.	68 60
— Midi....	591 25	Rome. — 5 —	— —
— Ouest....	517 50	Russie. — 5 —	— —
— Vendée....	605 —	Turquie — 5 —	— —
— Autrichienne..	795 —	Ottoman 1860..	— —
— Sud-Autr.-Lomb	501 25	— 1863...	350 —
— Vict.-Emmanuel	— —	CHANGES.	
— Nord d'Espagne.	212 —	Anvers....	— —
— Portugais...	185 —	Amsterdam...	210 1/2
Obl. Nord....	294 75	Francfort....	214 1/2
— Bourbonnais..	— —	Londres....	25 57 1/2
— Méditerr. 3 p. c.	292 —	Madrid....	5 06
— Orléans 3 p. c..	284 50	Saint-Pétersbourg.	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 2 SEPTEMBRE

Dette active 2 1/2 p. c.	55 1/2	Russie, 4 p. c. Hope.	74 7/8
— 3 p. c...	65 3/4	Esp. Obl. 1867/1870.	30 1/4
— 4 p. c...	87 9/16	— 3 p. c. inter.	25 3/4
Syndic. amort. 3 1/2.	— —	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 13/16
Société de Commerce	— —	Brésil. Obl. 1865, 5 %.	96 1/2
Belgique 2 1/2 p. c..	— —	Grèce, 5 p. c.......	15 1/4
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	60 7/16	Grenade 4 3/4 p. c..	22 15/16
— — fév./août	60 1/2	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 7/16
— — janv./juil.	65 5/16	Mexicains.......	15 1/4
— — avril/oct.	64 7/8	Consolidés turcs....	52 1/8
Lots autrichiens 1860	386 —	CHANGES.	
— 1864	140 —	Londres.......	11 97 A.
Russie, 5 p. c......	98 7/8	Paris.......c. j.	46 1/2 A.
— 1860, 4 1/2..	89 5/8	Francfort.......	100 3/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 2 SEPTEMBRE

Consolidés anglais...	92 3/4	Italiens, 5 p. c......	67 1/2
5/20 américaines, 1882	92 5/8	Emprunt Morgan....	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erié, act...	40 1/8	Sambre-et-Meuse....	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	52 5/8	Rotterdam-Anvers...	— —
Espagnol, 1867.....	— —	Namur-Liége......	— —
— 1869.....	29 7/8	Luxembourg.......	17 7/8
— 1870.....	— —	— privilégiés......	19 3/4

BOURSE DE VIENNE DU 2 SEPTEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	66 80	Ch. de fer autrichiens	338 —
— arg., janv.	71 60	— du Nord...	208 —
Lots autrichiens, 1854	95 —	— Lombard..	213 50
— 1858	120 —	Banque anglo-autrich.	316 25
— 1860	106 —	Chemin de fer Theis.	263 50
— 1864	147 —	Change. Londres.....	109 05
Créd. mob. autrichien	341 80	— Hambourg..	80 60
Obl. ch. Lomb.-Cern.	162 25	— Paris......	42 50
Act. Banque Nation..	888 —	Napoléons d'or.....	8 70 1/2
Lots Hongrois 1870..	108 20	Argent...........	107 50

BOURSE DE BERLIN DU 2 SEPTEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c...	— —	Ch. de fer autrichiens	206 1/4
Autr., rente papier..	61 —	— Lombards.	131 —
— argent...	65 3/4	Change. Londres....	6 20 7/8
Lots autrichiens 1860	97 3/4	— Paris.....	79 1/3
— 1864	— —	— Amsterdam.	139 3/8
Créd. mob. autrichien	209 1/2	— Vienne....	90 1/2
Lots hongrois, 1870.	— —	— Hambourg.	— —
Italien, 5 p. c......	67 —	— Francfort...	— —
5/20 bons amér. 1882	96 3/4	— St-Pétersb...	89 1/8

BOURSE DE FRANCFORT DU 2 SEPTEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c...	— —	5/20 bons amér. 1882	96 —
Ch. de fer Lombards.	228 1/2	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	65 11/16	CHANGES.	
— papier, mai	60 7/8	Londres.........	118 —
Lots autrichiens 1860	96 1/4	Paris...........	92 3/16
— 1864	161 1/2	Amsterdam.......	97 7/8
Crédit mob. autrichien	364 1/2	Berlin..........	— —
Ch. de fer autrichien.	366 1/2	Vienne..........	106 3/4
Lots Hongrois, 1870.	115 3/4	Hambourg........	87 1/4

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er septembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 35, 10 h. 09 m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 26, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43* (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s.—Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s.— Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 33 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 6 h. 40 s.—Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 6 h. s.—Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, h. C, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 2 h. 50 C (10 h. 20* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* h. 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C. G, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 7 h. 20, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 5 h. 38, 8 h. 58 9 h. 48* s.— Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s.— Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand).— Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir.— Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir.— Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s.—Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 51 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05* s.— Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 50, 9 h. m., 11 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17 8 h. 10 s.— Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15.— Braine, Charleroi et Namur (par Sottegem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 43, 8 h. 25* s.— Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (2 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 6 h. 10, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 35 dimanche Gand), 9 h. 57 m.. 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 par Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 5 h. 35, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 08 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C, 11 h. 48 M s., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 50* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 5 h. 22, 8 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 28 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* C, 11 h. 20 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir.— Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 16 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles 10 h. 06 m., 1 h. 19 7 h. 48 s.— Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 58 8 h. 55 matin, 12 h. 25, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 25 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s.—Gand par Sottegem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h. 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai).— Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 30* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s.—Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir.— Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 40 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s.— Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 35, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sottegem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h. 40, soir.—Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h.. 5 h. 40, 8 h. 35 s.—Enghien Grammont, Gand, par Sottegem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5 h. s.

Lignes concédées

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 matin, 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 s.

LIÉGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h., 9 h. 38*, 1 h. 25 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55 de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 05, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 35, 10 h. 26, 3 h. 37 soir (6 h. 20 s. pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 6 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (6 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies, 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 50 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir.— Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 05 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 soir

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 50 s. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20 m, 2 h. 30, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 m., 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 s.— Givet pour Charleroi et Bruxelles 7 h. 05, 11 h. 16 m., 4 h. 34 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 43 m., 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 s. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 54, 3 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 43, 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 50, 10 h. 51 m., 2 h. 40 5 h. 10, 7 h. 24, 8 h. 45 soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 3 h. 15, 4 h. 30 6 h. et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Boiteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid